



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

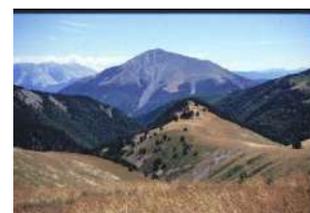
L'Europe investit dans les zones rurales

BILAN ANNUEL 2018-2019

et TRIENNAL

2016-2019

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000



"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"

(FR9301535)

Comité de pilotage à Auzet, le 15 janvier 2020

Syndicat Mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

1	Préambule.....	5
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000.....	5
1.2	L'animation.....	5
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	8
1.4	Missions de la structure animatrice.....	11
2	Gestion et contractualisation.....	12
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	12
2.2	Animation des MAEC.....	17
2.3	Animation de la charte Natura 2000.....	18
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	18
2.5	Animation foncière.....	18
2.6	Bilan triennal et perspectives 2019-2022.....	18
3	Évaluation des incidences des projets.....	22
3.1	Captage de sources, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastoral.....	23
3.2	création d'une piste d'accès pour l'exploitation d'un forêt communale et domaniale.....	23
3.3	construction d'un restaurant d'altitude à Chabanon.....	24
3.4	trekking national des sapeurs pompiers.....	26
3.5	Sécurisation de falaises.....	27
3.6	Les documents fournis lors du porté à connaissance.....	29
3.7	bilan triennal et perspectives sur l'évaluation des incidences.....	31
4	Inventaires et suivis scientifiques.....	32
4.1	Les études en régie.....	32
4.2	Les études sous traitées.....	34
4.3	Bilan triennal et perspectives.....	43
5	Information, communication, sensibilisation.....	44
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media.....	44
5.2	Communication / Animation auprès des scolaires.....	44
5.3	Organisation, participation à des manifestations.....	45
5.3	Bilan triennal et perspectives.....	48
6	Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau.....	49
6.1	COPIL et bilan d'activité.....	49
6.2	La réunion départementale des animateurs Natura 2000 : quelques actualités.....	49
6.3	Bilan triennal et perspectives.....	52
7	Gestion financière et divers.....	53
7.1	Bilan triennal et perspectives.....	53

8 annexes.....	54
8.1 Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire.....	54
8.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	55
8.4. Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	56
8.5. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats.....	58
8.6. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 5 de la Directive habitats et autres espèces importantes.....	59
8.7. Annexe 7 : CDC travaux pin à crochets.....	61
8.8. Annexe 8 : arbres bio.....	62
8.9. Annexe 9 : démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à EIN 2000.....	63
8.10. Annexe 10 : extrait fascicules et activités sportives.....	65
8.11. Annexe 11 : extrait du fascicule de sensibilisation environnementale, Aselia écologie.....	67
8.12. Annexe 12 flyer grand public.....	71
8.13. Annexe 12 : invitation propriétaires forestiers.....	72
8.14 Annexe 14 : plaquette diffusée par voie postale à 331 propriétaires forestiers.....	73
8.15. Annexe 15.....	74
8.16 Annexe 16.....	75
8.17 Annexe 17.....	76
8.18 Annexe 18.....	77
8.19 Annexe 19 : liste communes dotation Natura 2000.....	78
8.20 Annexe 20 : les contrôles ASP.....	79
8.12. Annexe 12 : invitation propriétaires forestiers.....	81

1 Préambule

1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (Copil) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le Docob a été signée en novembre 2004.

Le site comprend 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2016 dans une seconde période d'animation de 3 ans (jusqu'à fin juin 2019).

Le présent bilan présente la dernière année d'activité de cette deuxième convention d'animation 2016-2019 et le bilan des 3 ans de convention.

La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

Le président du Copil est Roger ISOARD, maire de la commune d'Auzet. Il a été réélu lors du copil restreint du 14 mars 2016.

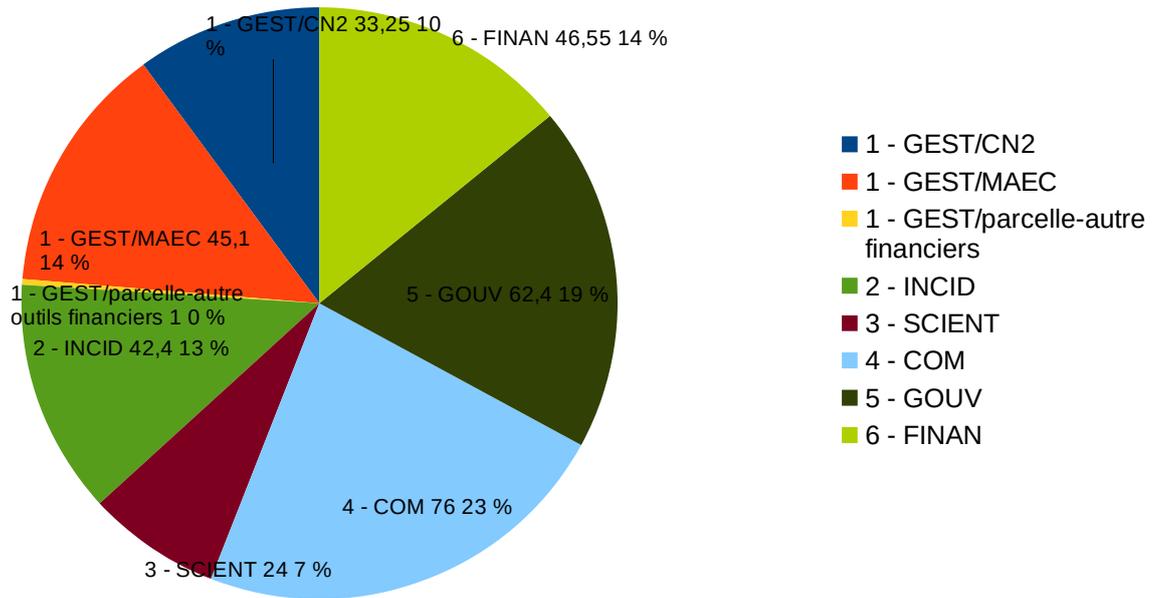
La gestion financière des 3 sites portés par la syndicat du massif des Monges est prise en charge par Valérie Claude SOURRIBES. La chargée de mission fait l'interface entre la DREAL, la DDT et le syndicat lors des négociations des budgets. Elle monte les dossiers de demande de financement FEADER pour les 3 sites suite à la transmission des éléments financiers pour le site "Montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clue de Verdaches". La communication via le site internet, initialement mutualisée et prise en charge par Caroline Souteyrand a progressivement été abandonnée lors de cette période. Chaque chargée de mission met en ligne ses actualités et articles rendant la communication plus réactive. L'animatrice de Val-Haut s'attachera à rendre le site internet plus esthétique et attractif dans les années à venir.

Le temps employé à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 114,25 jours sur l'année 3 de la convention 2016-2019 et de 334,8 jours sur les 3 années.

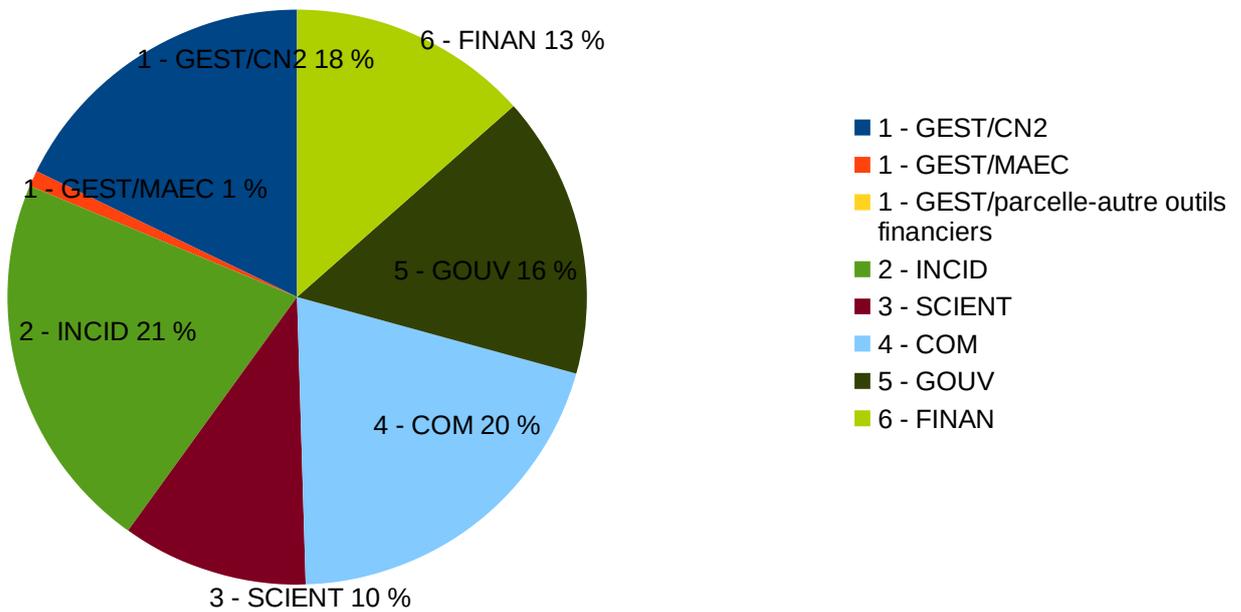
M1	1- Gestion et contractualisation
M11	GEST : contrats N2000 (forestiers et ni ni)
M12	GEST : MAEC
M13	GEST : Charte "parcelle"
M14	GEST : autres outils financiers ou réglementaires
M15	GEST : animation foncière
M2	2- Evaluation des incidences
M21	INCID : conseil sur EIN2
M22	INCID : conseil aux collectivités sur documents d'urbanisme
M3	3- Inventaires et suivis scientifiques
M31	SCIENT : études en régie
M32	SCIENT : études sous-traitée
M33	SCIENT : BDD et bancarisation dans SILENE
M4	4- Information, communication, sensibilisation
M41	COM : outils de com
M42	COM : médias
M43	COM : scolaires
M44	COM : réunions & évènementiel
M5	5- Gouvernance du site et révision DOCOB
M51	GOUV : COPIL & GT N2000
M52	GOUV : RCPA & bilans activité
M53	GOUV : Actualisation DOCOB
	GOUV : vie du réseau
	6- Gestion financière et divers
	FINAN : ingénierie financière
	FINAN : facturation DDT
	FINAN : formations
	autre
	9 - Absences
	CONGES de base
M92	ABSENCES exceptionnelles

MISSION	REEL-3	2016-2019
1 - GEST/CN2	20,2	33,25
1 - GEST/MAEC	1	45,1
1 - GEST/parcelle- autre outils financiers	0	1
2 - INCID	24,3 dont 22,75 EIN1, 1,55 EIN2	42,4 dont 42,4 EIN 1 ; 3,55 EIN2
3 - SCIENT	11,8	24
4 - COM	22,95	76
5 - GOUV	18	62,4
6 - FINAN	15,25	46,55
9 - ABSENCE	1	8,5
9 - CONGES	15	45
TOTAL travaillé	113,5	334,25

ventiation du temps de travail par mission 2016-2019



ventilation du temps de travail année 3- 2018-2019



1.3

Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 197 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude, selon formulaire standard de données (FSD) du 08/11/2016.

1.3.1 Les habitats

Le site comprend 22 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) dont 5 habitats sont d'intérêt "prioritaire".

Ces habitats couvrent 85,23 % du territoire :

Milieu naturel	Surfaces d'intérêt communautaire	habitats % Surf Totale
Pelouses	2368,01	17,94
Habitats rocheux : éboulis et falaises	1764,1	13,37
Forets	534	4,05
Landes et matorral	470,01	3,56
Forêts galeries	66	0,50
Bas marais alcalin	2	0,02
Total	6044	45,80
TOTAL	11248,12	85,23

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en annexe 1 et localisés sur une carte en annexe 2 et 3 du présent document.

1.3.2 Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux de conservation identifiés dans le DOCOB sont les suivants :

Type d'habitat	Enjeux
Milieus ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes)	Majeur
Milieus forestiers	Faible
linéaires boisés	Assez fort
Milieus rocheux (éboulis, falaises, grottes)	Faible
Zones humides (marais et mares)	Modéré
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Modéré

1.3.3 Les espèces

Le nombre d'espèces présentes sur le site comprend la liste du FSD (dernière édition du 31/05/2019) et des données recueillies par des naturalistes et non inscrite au FSD (le Grand murin (annexe II Directive habitats) et l'Oreillard roux (annexe IV directive habitats) sont également présents sur le site, ainsi que le crapaud accoucheur (annexe IV directive habitats) identifié à Auzet.

Des espèces d'intérêt patrimoniale ont été découvertes en 2018 et 2019, le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) a été trouvé à la Robine sur Galabre et la Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*), identifiée dans le défens des pâturages d'Auzet. Cette donnée est la plus méridionale pour cette espèce.



Figure 1: Lézard ocellé



Figure 2: Decticelle des bruyères

Espèces animales : 41

- invertébrés : 14, dont 7 annexe II, 7 annexe IV
 - Azurée de la croisette présente et non inscrite au FSD, donnée transmise à la DREAL Paca
- reptiles : 4, dont 1 annexe II (Vipère d'Orsini non retrouvée), 3 annexe IV
- poissons : 2 annexe II
- chauves-souris : 19, dont 5 annexe II, 14 annexe IV.
 - 2 espèces découvertes lors de l'étude de 2014 par ASELIA écologie.
 - le Grand Murin, annexe II, non inscrite au FSD, donnée de Roland Jamault (GEOECO), transmise à la DREAL PACA
- autres mammifères : 2, dont 1 annexe II, 1 annexe IV

Espèces végétales : 2 annexe II,

dont le sabot de Vénus, récemment inscrit dans le FSD.

Les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales sont listées en annexe 4 et 5 du présent document.



Figure 3: Magicienne dentelée



Figure 4: Damier de la succise



Figure 5: Lézard vert

1.3.4 Les objectifs de conservation et mesures de gestion

Considérant les habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site Natura 2000, neuf objectifs de gestion ont été fixés de façon à prendre en compte les enjeux de conservation.

Ces objectifs se déclinent en mesures opérationnelles, de la manière suivante :

Objectifs	Mesures
OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS	Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES	Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Génévriers thurifères Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
OBJECTIF N°3 PRESERVATION DES PINERAIES À CROCHETS	Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS	Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat
OBJECTIF N°5 PRESERVATION DES PEUPLEMENTS DE GENÉVRIERS	Mesure 5-1 : Dégagement des Génévriers thurifères Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Génévriers thurifères

THURIFÈRES	Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Genévriers thurifères
OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL	Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation du bas marais à Laiche de Davall
OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES	Mesure 7-1 : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale Mesure 7-2 : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire. Mesure 7-3 : Préservation des landes à Genévrier nain Mesure 7-4 : Préservation des landes à Genévrier commun
OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS	Mesure 8-1 : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES	Mesure 9-1 : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche Mesure 9-2 : Suivi de la régénération des hêtraies sèches Mesure 9-3 : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères Mesure 9-4 : Suivi de la dynamique des prairies de fauche Mesure 9-5 : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage Mesure 9-6 : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet Mesure 9-7 : Suivi de la population de Tétras-lyre Mesure 9-8 : Suivi de la population de Loup

1.4

Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB sont :

- Gestion et contractualisation :
 - ⇒ contrats N2000 (forestiers et ni ni),
 - ⇒ MAEC,
 - ⇒ Charte "parcelle", autres
 - ⇒ outils financiers ou réglementaires
 - ⇒ animation foncière
- Evaluation des incidences
- Inventaires et suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Gouvernance du site et révision DOCOB
- Gestion financière et divers

Le bilan d'activité annuel est structuré selon les missions ci-dessus et un paragraphe sera consacré au bilan triennal 2016-2019 et aux perspectives 2019-2022.

2 Gestion et contractualisation

2.1

Animation des contrats Natura 2000

2.1.1 Le contrat Natura 2000 en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production" dans Pineraie à crochets

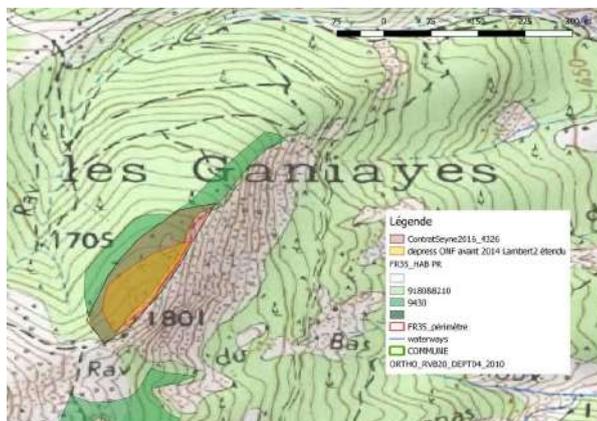


Figure 6: carte de localisation du contrat



Figure 7: jeune Pin à crochet dégagé



Figure 8: feuillus conservés

En 2016-2017, le contrat Natura 2000 en milieu forestier de type F05 "travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production" a été déposé suite à l'appel à projet de la Région Sud le 30 juin 2016.

Pour rappel, le montant alloué pour la réalisation des travaux est de 5880,00€ HT. Il est financé par des crédits Européens sur des fonds FEADER (fond européen agricole pour le développement rural). La surface traitée est de 2.4 ha et concerne un habitat d'intérêt prioritaire la forêt montagnarde et subalpine à Pins à crochets, situé au lieu dit "les Ganiayes", commune de Seyne.



Figure 9: Sorbier des oiseleurs conservé

En 2017-2018, l'appui administratif et technique de la chargée de mission a permis la réalisation des travaux à l'automne 2018.

En 2018-2019, la publicité obligatoire lors de financement FEADER a été publiée sur le site internet de la commune et du site Natura 2000 du syndicat mixte. Elle a été réalisée par la chargée de mission.

La visite sur place d'octobre 2019 en présence de la DDT et d'un représentant de la commune de Seyne a permis de vérifier la conformité des travaux au cahier des charges (annexe 7). L'objectif est le dégagement des Pins à crochets.

2.1.2 Projet de contrat F02i : "création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers" à la fontaine de l'Ours, à Auzet

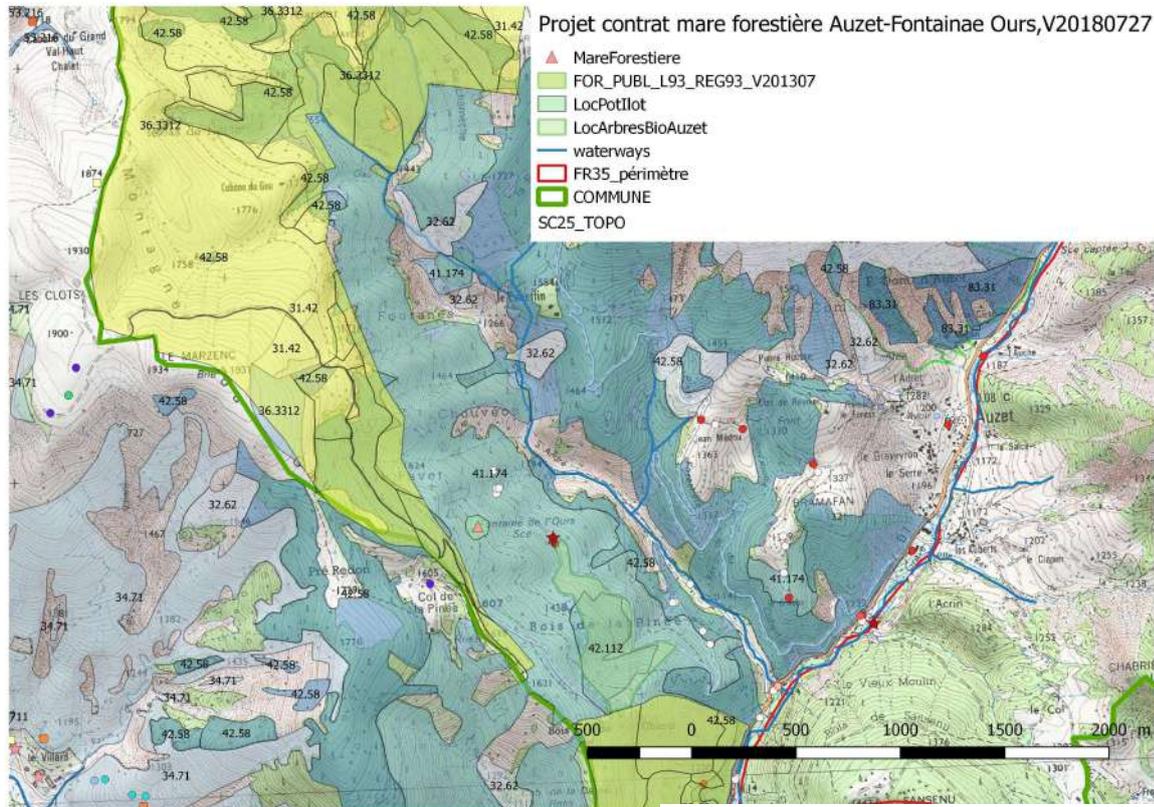


Figure 10: Aménagement de l'alimentation de la mare



Figure 12: mare



Figure 11: Détournement du sentier

La création de la mare devrait améliorer, à court terme, le territoire de chasse et l'abreuvement de Barbastelle d'Europe et du Petit Rhinolophe et favoriser ainsi les populations.

A moyen terme, la mare pourrait créer de la biodiversité forestière liée aux milieux humides : crapaud accoucheur (présent à Auzet) et améliorer l'abreuvement de toute la faune sauvage.

La mare forestière de la fontaine de l'ours à Auzet a été créée à l'automne 2019. Les travaux ont été réalisés par l'ONF et s'élèvent à 5200 €. Le ministère de l'environnement a financé ces travaux à hauteur de 4160 € et la commune de 1040 € (20%).

2.1.3 Projet de débroussaillage de pelouses d'intérêt communautaire à Tanaron, commune de la Robine sur Galabre



Figure 13: embroussaillage de la pelouse sèche par des arbustes hauts



Figure 14: embroussaillage par prunellier



Figure 15: vue d'en haut de la pelouse sèche à restaurer



Figure 16: embroussaillage dense

Le quartier du Thoron au village de Tanaron sur la commune de la Robine sur Galabre nécessite la restauration des pelouses sèches à mésobromion, pelouse d'intérêt communautaire suite à un embroussaillage très important et ancien. Ce mésobromion accueille une faune et une flore spécifique d'intérêt communautaire : Lézard vert, lézard des murailles, couleuvre verte et jaune,

Damier de la succise, magicienne dentelée, des orchidées remarquables....

Une activité pastorale dynamique s'appuie sur ces pelouses mais ne peut pas être optimisée car certains espaces sont inaccessibles. Il en résulte un sur-pâturage et un sous-pâturage qui va aller en s'accroissant.

Un contrat Natura 2000 restauration par débroussaillage a été discuté avec la propriétaire qui va abandonner son activité agricole. Ces terrains seront ainsi éligibles à un contrat Natura 2000.

Par la suite, ces pelouses seront entretenues par un couple d'éleveurs de 2 troupeaux de brebis laitière et de brebis viande.

A cette opportunité de contrat s'ajoute un projet de création de piste en vue d'exploiter des Pins noirs d'Autriche sur une parcelle communale située au dessus des pelouses embroussaillées. La création de la piste nécessite le débroussaillage de ses abords. Ce débroussaillage profitera également aux espèces d'intérêt communautaire connues et au Lézard ocellé identifié lors de l'évaluation des incidences (développé plus loin). Ainsi des mesures d'évitement et de compensation ont été proposées par l'ONF pour limiter l'impact de la piste sur le Lézard ocellé et sur les espèces directive habitat identifiées. Une des mesures proposée est un accompagnement technique (cahier des charges, chiffrage et cartographie) auprès de la chargée de mission pour le montage du dossier de contrat Natura 2000.

La faisabilité de contrat sera négociée avec la propriétaire lors de la 1ère année de la convention 2019-2022 et avec l'ONF (évaluation d'une chronologie en cohérence avec le montage du dossier de création de piste) pour un dépôt du dossier avant le 10 mars 2020. Le projet sera alors réalisable, si les financements sont accordés (en mai 2020) à l'automne 2020.

2.1.4 Contrat chantier lourd de restauration à Barles dans le peuplement de Genévrier thurifère

Ce projet de contrat a vu le jour en 2019. Il se situe sur la commune de Barles, au dessus d'une des cluses. Ce terrain est une propriété privée.

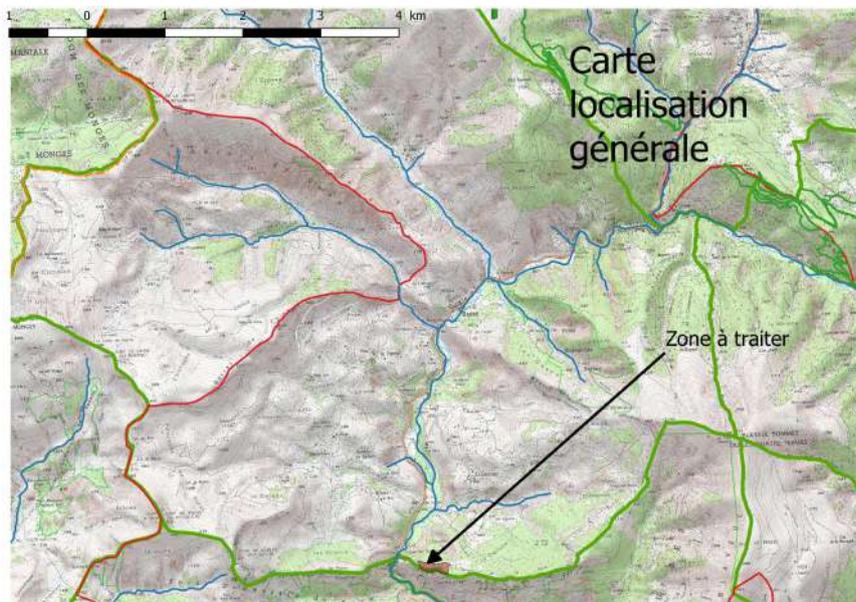




Figure 18: jeune Genévrier thurifère étouffé par un Pin sylvestre



Figure 17: Mattoral à Genévriers thurifères

Sur cette parcelle de 3,1 ha éligible (non inscrite à la PAC), l'objectif de la mesure est de dégager les Genévriers thurifères envahis par des pins sylvestres, Genets cendrés, Genévriers communs, feuillus. Les objectifs sur le long terme sont le maintien d'une population viable et le développement de l'habitat en maintenant un capital reproducteur capable de coloniser des milieux plus caractéristiques.

Sur le moyen terme, les objectifs sont de préserver la capacité de régénération naturelle et d'améliorer l'état de conservation de l'habitat (code Natura 2000 : 5210).

Sur le court terme, les objectifs secondaires sont de limiter le risque incendie (répond à mesure 5-2 DOCOB préservation des risques incendies des GT) et de maintenir l'ouverture du milieu et favoriser ainsi les espaces ouverts (mesure 1-3).

Un panneau d'information visera à informer les usagers pour limiter leur impact, en particulier le risque de feu et le respect de l'habitat à Genévrier thurifère. De format 40 par 30 cm en alu composite, il sera discret, inséré dans le paysage et répondra à une charte graphique qui sera établie au cours de la 1ère année de la convention 2019-2022. L'ensemble des panneaux, installations, documents de communication diffusés au sein du site respectera cette charte graphique.

Ces travaux sont financés à 100 % par le FEADER (53%) et des crédits d'État (47%) à hauteur de 6838,40 TTC, ventilé 258,40 € TTC pour le panneau et 6 580 € TTC de travaux.

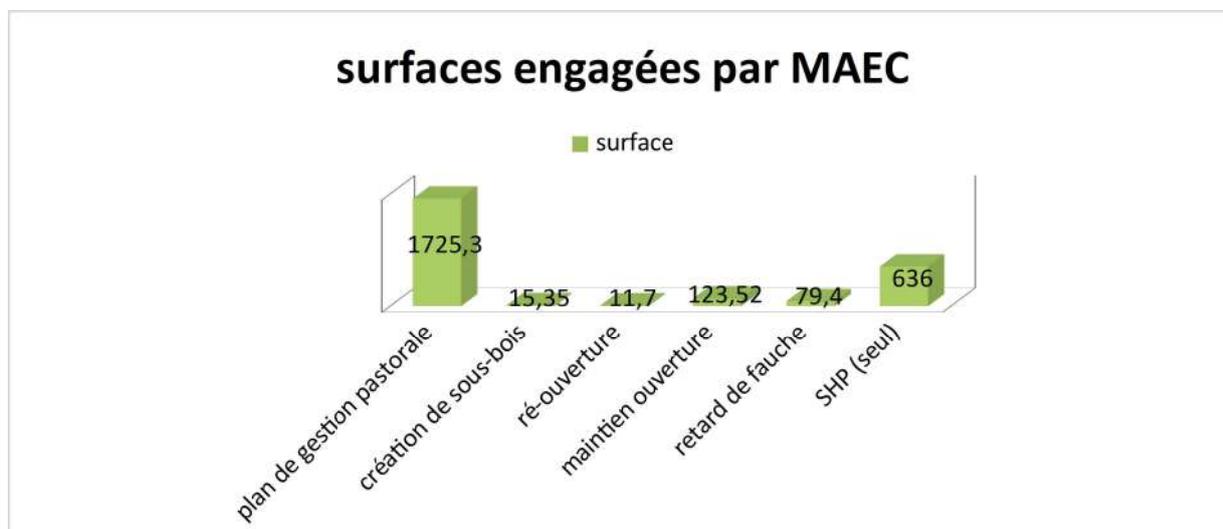
Au total, 21,2 journées ont été nécessaires pour mettre en œuvre la gestion conservatoire via les contrats Natura 2000.

2.2

Animation des MAEC

2.2.1 L'animation des MAEC

Pour rappel les surfaces engagées pour 2015-2020 sont présentées ci-dessous:



En 2018-2019 tous les travaux ont été réalisés et des contrôles des dossiers de contractants individuels ont commencé sur les communes de Selonnet et d'Auzet.

L'animatrice sollicité par l'ASP et le contractant a fournit des éléments pour répondre au manque de conformité des dossiers MAEC. Les points soulevés concernaient la date du plan de gestion écopastoral.



Figure 19: Prairie de fauche de montagne- Selonnet

L'animatrice a également négocié auprès de la DDT l'avance de la date de fauche des MAEC retard de fauche. Certaines prairies ont été fauchées plus tôt que la date contractuelle.

Afin de prendre en compte la maturité progressive de la végétation en fonction de la pente, de l'hygrométrie, de l'exposition, un plan de fauche sur plusieurs jours a été fournit à l'éleveur. Il a respecté aussi la montée en graine du Lis de saint Bruno, situé en bordure de la prairie de fauche.

Sur des prairies de fauche de basse altitude de Barles, des faciès à Rhinante (parasite des graminées et espèce indicatrice des prairies de fauche de basse altitude) ont été observés. L'éleveuse a souhaité gérer cette espèce envahissante en fauchant plus tôt et limiter ainsi la dispersion des graines. La fauche n'a pas été avancée car le cahier des charges ne le permet pas.

Cependant, l'éleveuse ne souhaite plus contractualiser cette mesure à l'avenir : trop contraignante.



Figure 20: prairie de fauche, faciès à rhinanthus de basse altitude-Barles

1 journée a été consacrée à cette mission de contractualisation par les MAEC et a ainsi permis de dégager du temps sur les contrats Natura 2000.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2018-2019.

Aucune promotion n'est envisagée du fait de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en cas de signature de la charte.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Aucune action de gestion avec d'autres outils financier n'a été mise en œuvre.

2.5 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée : pas de besoin identifié à ce jour.

2.6 Bilan triennal et perspectives 2019-2022

Sur la période 2016-2019, la mission de gestion et contractualisation a occupé en temps de travail de l'animatrice :

14 % MAEC

10 % contrat Natura 2000

1 % autre outil financier

L'année 2016-2017 a été marquée par un temps de travail principalement employé à la gestion des MAEC. L'animation des MAEC, les suivis administratifs et techniques ont été très chronophages et n'ont pas permis de dégager du temps pour d'autres missions de gestion : aucun contrat Natura 2000 n'a pu être monté.

L'année 2017-2018 a été peu consacrée à la gestion puisque seulement 13 jours ont été nécessaires pour assurer cette mission. Seul le contrat Natura 2000 sur la pineraie à crochets a vu le jour et quelques jours ont été nécessaires à la préparation des contrats de 2018-2019. L'animatrice s'est concentrée cette année 2017-2018 sur la mission de communication, sensibilisation des scolaires.

L'année 2018-2019 a été l'année des contrats Natura 2000. 18 % du temps de travail de l'animatrice ont permis de monter les contrats mare forestière à Auzet, dégagement des Genévrier thurifère à Barles, et à la préparation d'un contrat de restauration de pelouses sèches à Tanaron.

Pour 2019-2022, les travaux du contrat Natura 2000 dégagement de Genévrier thurifère de Barles commenceront après le 15 août. Du temps d'animation sera nécessaire pour sa mise en œuvre, le suivi du chantier. Les suivis scientifiques et de gestion.

Un suivi scientifique de la mare forestière d'Auzet sera aussi mis en place.

Les contrats inscrits au prévisionnel 2016-2019 "mise en place d'un contrat bois sénescents à Barles" et "pose de panneau en zone de reproduction de Tétras-Lyre à Selonnet", n'ont pas été mis en place. Seul le contrat bois sénescents à Barles sera étudié en forêt communale et sur des parcelles privées pendant la prochaine convention 2019-2022.

La pose de panneau en zone de reproduction de Tétras Lyre, discutée en réunion préalable de cadrage à la convention 2019-2022 sera probablement abandonnée. En effet, La DREAL n'est pas favorable aux panneaux pour un site non zone de protection spéciale : le Tétras-Lyre n'est donc pas une espèce prioritaire pour sa conservation sur ce site. De plus, la politique du ministère est de réduire les panneaux en milieu naturel et l'obligation d'associer un panneau à un contrat de gestion.

2.6.1 Projets de contrats bois sénescents



Figure 21: arbre à écorce décollée



Figure 22: Hêtre à tous et écorce décollée

En complément du contrat mare forestière, un contrat bois sénescents est envisagé sur un îlot de vieux hêtres et Pins sylvestre et sur des arbres isolés autour et à proximité de la mare.

A court terme, la création de ces îlots de sénescence maintiendrait la potentialité en gîtes à chiroptères forestiers, en particulier pour la Barbastelle d'Europe, favoriserait la ressource en insectes chassables par le petit rhinolophe et les autres espèces forestières. Cet enjeu de conservation de gîtes potentiels favorables aux chiroptères forestiers est appuyé par le marquage d'arbres bio (ONF) sur 2 parcelles communales situées sous le projet de mare (annexe 8).

A long terme, ces îlots de sénescence favoriseraient la création d'habitat d'espèces de coléoptères directive habitats.

2.6.2 Projet de contrat dans la pineraie à crochets

Un projet de contrat de dépressage dans le Pin à crochet peut être envisagé dans une zone de Pins bien venant à Seyne les Alpes, dans la continuité de la zone déjà traitée en 2017-2018.

2.6.3 projets de contrats gîtes à chiroptère en bâtis



Figure 23: Gîte de mis bas à petits rhinolophe,

Ce gîte abrite une colonie de mise bas de 10 Petit Rhinolophes. L'enjeu de conservation est très fort (étude Aselia écologie). La propriétaire est en cours de rénovation de ce bâti.

En 2017-2018 une étude a mis en évidence que la cohabitation entre l'homme et les rhinolophes n'était possible que si le toit est surélevé suffisamment pour libérer entre la toiture et le plafond de la pièce 1,5 m de hauteur. Le projet d'aménagement du bâtiment ne prévoit pas une telle réhausse.

Un contrat pourrait être envisagé pour financer la rehausse suffisante du toit. La propriétaire est très favorable au maintien du gîte et favorisera des matériaux aidant l'accrochage des petits Rhinolophes et une ouverture pour leur accès.

Si le financement n'est pas possible pour cet aménagement, un gîte de substitution peut être envisagé.

Une réflexion est aussi en cours sur le montage d'un contrat Natura 2000 en faveur de l'accessibilité des gîtes de mise-bas du Petit Rhinolophe ou d'un gîte de substitution pour une colonie de mise-bas à Barles.

2.6.4 le bas marais alcalin

D'après des observations récentes, il semble que le bas marais alcalin à Carex de Davall soit très dégradé : son état de conservation sera déterminé lors de la cartographie des habitats actuellement en cours. Des crédits supplémentaires en faveur des milieux humides pourraient être alors recherchés afin de restaurer cet habitat unique sur le site.

2.6.5 Prévisionnel MAEC

En 2017-2018, le prévisionnel prévoyait pour 2018-2019 et pour la prochaine convention 2019-2022 des suivis scientifiques pour mesurer l'impact des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats et des espèces afin d'ajuster les MAEC mises en œuvre sur le territoire lors de la prochaine programmation de la politique agricole commune 2020-2025. Ces suivis sont reportés pour 2019-2022.

Sur les espaces pastoraux du site, un stagiaire en licence professionnelle gestion agricole des espaces naturels ruraux (supagri Florac) élaborera un diagnostic écopastoral en vue de cibler les MAEC à contractualiser lors de la prochaine PAC. Des financements seront mobilisés pour rémunérer le stagiaire.

Les unités pastorales de Barles et d'Auzet sont à étudier particulièrement en vue de mettre en œuvre un plan global de gestion pastoral sur ces 2 unités continues. En effet, les problématiques de gestion des landes à airelles et myrtilles doivent être gérées à l'échelle de ces 2 unités.

Le plan global de gestion sera établi sur la base d'un diagnostic pastoral partagé avec les éleveurs et animé par la chargée de mission, sur la cartographie historique de la gestion des landes et sur la distribution spatiale de ces landes dans le temps (projet professionnel de 2 étudiants

géomatique de l'IUT de Digne) et sur la cartographie des habitats et la définition des états de conservation définit prochainement, et enfin, sur un diagnostic écopastoral demandé par l'État dans le cadre de la mise en conformité des travaux d'aménagement pastoraux d'Auzet. Ce diagnostic sera établi par le CERPAM et l'animatrice.

3 Évaluation des incidences des projets

11 projets d'évaluation d'incidence ont été portés à la connaissance de l'animatrice.

- Tous sont soumis à évaluation d'incidence :

- la création d'une piste d'accès à une parcelle forestière sur la commune de la Robine sur Galabre,
- la création du parking et du belvédère du Viel Esclangon à la Javie;
- la réalisation de la carte communale d'Auzet,
- la construction d'un restaurant d'altitude à Selonnet,
- sécurisation de falaise route de Barles,
- trekking national des sapeurs pompiers,
- les aménagements pastoraux d'Auzet

- 2 plans simples de gestion sur la commune d'Auzet et de La Robine sur galabre

- 2 aménagements forestier Barles et Selonnet

Le plan simple de gestion est obligatoire pour des propriétés d'une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, ou pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 ha situés sur la commune de l'îlot le plus grand et sur les communes contiguës à celle-ci.

Le plan simple de gestion d'Auzet a été élaboré par le CRPF et celui de la robine par la coopérative Provence forêt.

L'animatrice souhaite poursuivre son action d'information et de mobilisation des acteurs, gestionnaires forestiers.

En annexe 9 : démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à évaluation d'incidence.

3.1 Captage de sources, réhabilitation d'un captage, création d'un réseau de points d'eau destinés à l'abreuvement des troupeaux, création de piste pastoral.



Captage et accès aux captages

Piste de Garnier

Passages busés

Abreuvoirs

Création de canalisation

Localisation : Auzet

Porteur du projet : Association foncière pastorale d'Auzet (AFP)

Les travaux sont terminés depuis le printemps 2019. La suite donnée est la réalisation d'un plan de gestion écopastoral en 2020-2021 sur la base du diagnostic écopastoral et d'un diagnostic partagé entre les éleveurs concerné (paragraphe 2.2.2). Le diagnostic écopastoral sera réalisé en collaboration avec le CERPAM.

3.2 création d'une piste d'accès pour l'exploitation d'un forêt communale et domaniale

Localisation : la Robine sur galabre

Porteur du projet : ONF

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage : ONF

Action de l'animatrice

- porter à connaissance des enjeux auprès de l'ONF : pas de présence avéré d'espèce selon la base de données SILENE
- visite sur place afin de faire un diagnostic sur l'état de conservation des pelouses calcicoles.

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- les recommandations sont d'ordre général : date travaux, fermeture de barrière, inventaires lépidoptères, coléoptères, orthoptères et reptiles, flore
- prévoir des mesures d'évitement, compensation de destruction d'habitats et d'espèces directive habitat et espèce protégée

Action de l'animatrice :

- porter à connaissance des enjeux auprès de la commune
- visite sur place avec commune, gestionnaire, bureau d'études missionné sur la mise en place des systèmes d'épuration, le représentant du groupement pastoral
- diagnostic habitats et espèces en juillet 2019

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence

- se base sur l'inventaire des espèces, habitats réalisés en amont de l'étude d'impact d'aménagement du télésiège des Monges, réalisé sur un espace commun au projet : présence de l'Ancolie de Bertloni (annexe 2 directive Habitat), Oeillet à delta, le Lis martagon, Carline accaule, l'Arnica montana (toutes Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine),
- la visite sur place permet de vérifier que la zone de construction est une dégradée par la pâturage et la chaume des bovins mais avec présence du Lis martagon, de l'œillet à delta et de l'arnica montana en abondance
- l'Ancolie de Bertoloni, la carline acaule ne sont pas présents sur la zone d'influence du projet
- présence confirmée lors du diagnostic de la présence de l'habitat de pelouses calcaires alpines et subalpine (code N 2000 :6170) et des pelouses à nard riche en espèces (code N 2000: 6230) et des landes alpines et subalpines à airelles et myrtilles (code N 2000 : 4060) en bon état de conservation. Dans la pente, en bas du talweg pressentis pour l'évacuation des eaux usées, présence d' *Iberis nana* (espèce protégée)



Figure 27: Oeillet à delta

Préconisations :

- bâche sur zone remaniée lors de la construction du télésiège pour le stockage des engins et matériaux
- utilisation de vaisselle en carton à usage unique et compostage in situ afin de rejeter un minimum d'eau usée.
- Utilisation de produits nettoyants écologiques
- Installation de toilette sèche
- remblayage des tranchées par la couche végétale du site pour une reprise rapide de la végétation
- travaux commenceront après le 10 août afin de limiter la perturbation de la faune en fin de période d'élevage des jeunes
- le Lis martagon et les zones à œillets seront matérialisée pour être protégées.



Figure 28: *Iberis nana*

3.4

trekking national des sapeurs pompiers

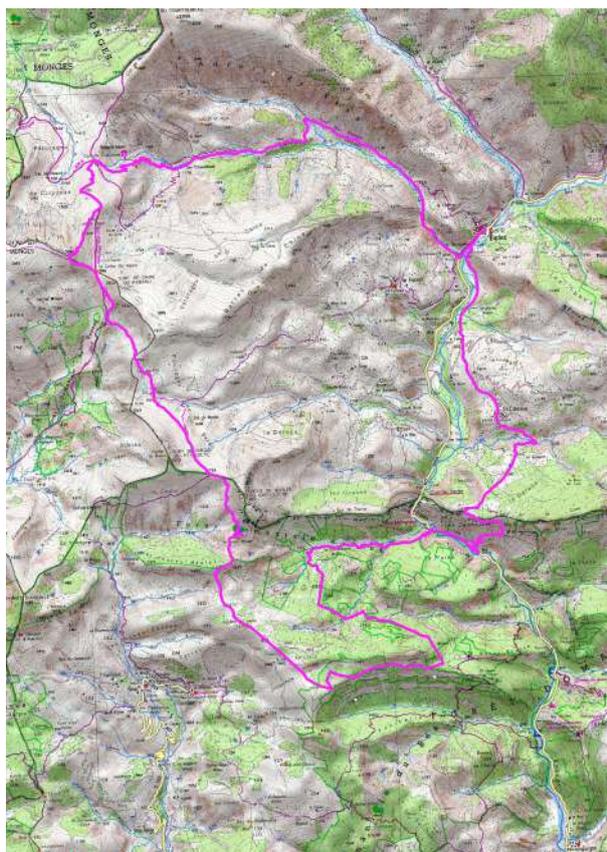


Figure 29: itinéraire initial

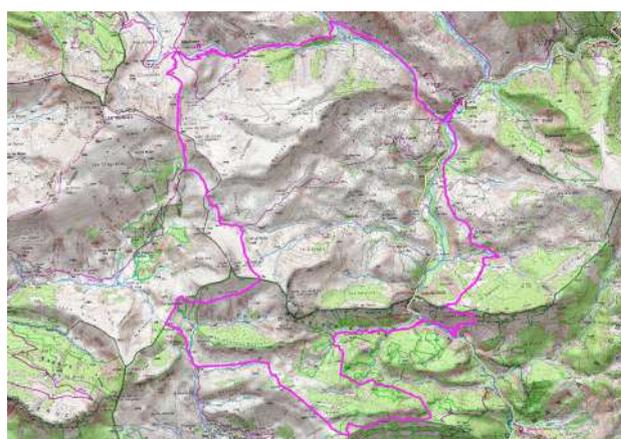


Figure 31: itinéraire modifié

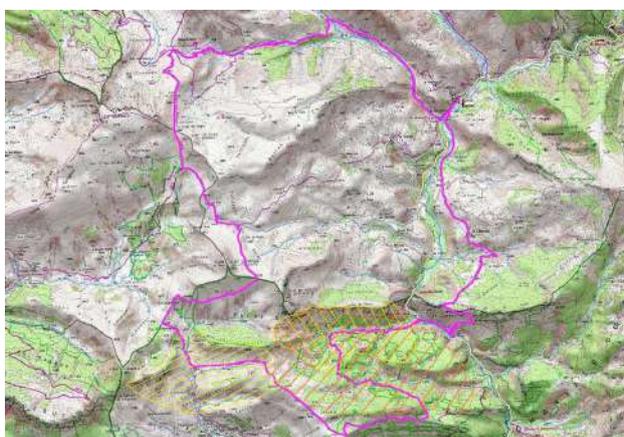


Figure 30: Zones à enjeux faune rupestre et faune forestière, extrait GPFSA

rayé jaune : aigle royal et autre espèces rupestres
Rayé orange : espèces forestières

Ce projet est la 1ere manifestation sportive traitée par l'animatrice. Le recueil d'information a été nécessaire pour répondre à ce projet. L'animatrice a réalisé à cette occasion un document de

synthèse a transmettre aux porteurs de projet pour les aider à renseigner le formulaire d'évaluation d'incidence. Un extrait des fascicule est en annexe 10.

Localisation : le parcours traverse les communes de Barles et de la Robine sur Galabre le 1^{er} juin

Porteur du projet : Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence.

Actions de l'animatrice :

- rencontre avec le porteur de projet
- porter à connaissance : contact avec GPFSA, CBNA
- création d'un dossier avec :
 - 1 fascicule favorisant le porter à connaissance (chapitre 3.6)
 - des fiches activités sportives où il est proposé des mesures concrètes d'évitement et de réductions des pressions/incidences sur l'environnement, du fascicule (annexe 10)
 - un lettre accompagnant la réponse au porté à connaissance

Résultats du porté à connaissance et recommandations

- zone de chasse et 2 zones de quiétude de 2 couples d'aigle royal
- présence de zone de nidification d'oiseaux rupestres
- présence potentielle du circaète jean Le Blanc et présence d'espèces forestières patrimoniales
- passages répétés dans des éboulis : déviation de l'itinéraire
- utilisation des sentiers identifiés par les animaux
- pas de présence humaine fixe sur les zones sensibles de reproduction d'espèces rupestres et forestière
- pas de présence humaine fixe au col saint Antoine
- pas de cueillette, de dépôt de déchets, ne pas crier
- prendre en compte les mesures concrètes de réduction des pressions et des incidences (annexe 10).

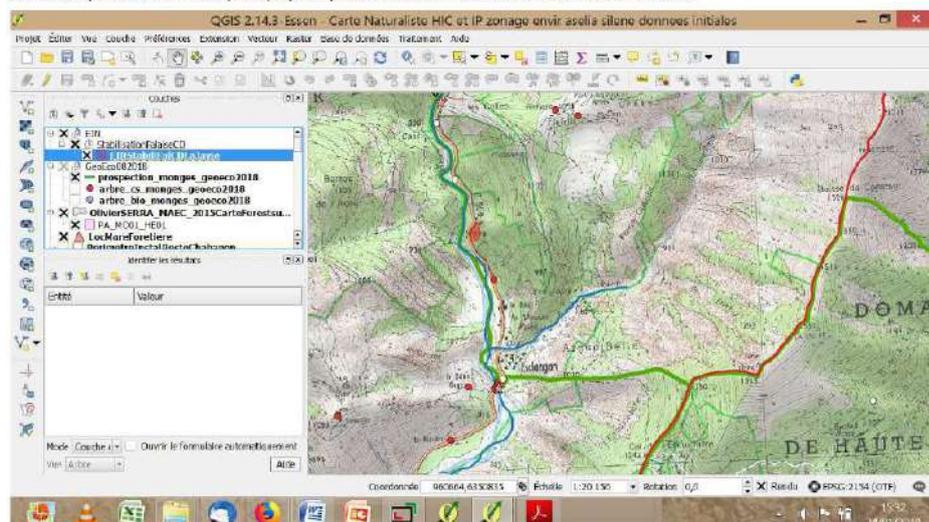
Si un autre trek ou manifestation sportive devait être organisée, il est conseillé de la programmer après le 15 août, période où la sensibilité de la faune est plus faible.

3.5

Sécurisation de falaises



Localisation parcelles concernées par le projet de protection contre les éboulements et le site Natura 2000



Polygone rouge
Habitats :
Pente rocheuse calcaires avec végétation chasmophytique (code Eur 27 8215)

Figure 32: Localisation zone de sécurisation falaise et habitats

Objectif du projet : travaux de sécurisation de falaises

- débroussailler et abattre aux abords des ouvrages linéaires et des ouvrages surfaciques
- dérocter à la canne à purge des éléments les plus instables
- réaliser des ancrage dans la roche
- mettre en place 6 écrans dynamiques dans le versant
- mettre en place des filets plaqués (maille 300 mm) là où cela est nécessaire sous la nappe de grillage (maille 60*80 mm)

Localisation : route de Barles, La Javie

Porteur du projet : conseil départemental, service des routes

Aménageur, gestionnaire, maître d'ouvrage : conseil départemental

Action de l'animatrice

- visite sur place
- consultation du GPFSA et du CEN, proserpine
- porter à connaissance
- demande d'inventaires chiroptères : gîtes potentiels, flore, Lépidoptères, escargot (recherche de *Chondrina mégachelos caziotan*)

Résultats du porté à connaissance ou des études d'incidence :

étude réalisée par Aselia écologie

- habitats de falaises et d'éboulis : bien représentés sur le site, enjeu faible à l'échelle de la commune
- pas de zone de nidification de rapace et faune forestière nicheuse
- Aigle royal pas impacté s'il n'y a pas d'héliportage et de tir de mine
- pas de présence d'espèce directive habitats (Ancolie de Bertoloni) ni patrimoniale
- présence des plantes hôtes du Damier de la succise, de la Proserpine et de la Diane mais aucun individu trouvé du fait de l'inventaire tardif. Ces espèces potentiellement présentes sur le haut de la zone seront peu impactées.

- aucune espèce de chiroptère annexe II n'a été inventoriée en chasse ou en transit. Seul le Vespère de savi espèce fisuricole inféodées aux falaises et très commune dans le secteur a été contactée.
- Les falaises inventoriées orientées Nord-Ouest basses et non verticales semblent pas potentielles pour des gîtes à chiroptères.
- conclusion de l'inventaire d'Aselia : les incidences du projet sont considérées comme négligeables pour les habitats, nulles pour la flore, faible pour les chiroptères, et modérée pour les insectes.

Suites données avant le début du chantier à l'automne 2019

- délimitation des zones à plantes hôtes : piétinement non autorisé
- recherche de *Chondrina mégacheilos caziotana* (mollusque protégé)



Figure 33: *Chondrina mégacheilos caziotana*

- sensibilisation des équipes d'intervention par l'écologue sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale sur la base d'un livret de « sensibilisation environnementale » (extrait du fascicule annexe 11)

Ce projet de sécurisation de falaise, l'évaluation d'incidence, le déroulement du chantier ont été menés de manière remarquable par le chargé de projet de la direction des routes et des interventions territoriales. Cette démarche est à encourager auprès des maisons techniques du service route du conseil départemental.

3.6 Les documents fournis lors du porté à connaissance

Le formulaire d'évaluation des incidences est compliqué à remplir par les porteurs de projet avec les documents fournis par l'animateur lors du porté à connaissance. L'animateur fournit des documents que le porteur de projet doit synthétiser afin d'évaluer l'impact de son projet sur les habitats et les espèces.

Un document « aide à la réalisation d'incidence » pour le site Natura 2000 a été rédigé par l'animatrice. Il est adapté du document élaboré par l'animatrice du site « montagne de Lure » sur la base du document initial rédigé par le parc nature régional du Luberon.

Ce fascicule est introduit par :

- pourquoi ce fascicule ?
- le réseau Natura 2000
- vocabulaire et définition : habitats et espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- l'évaluation d'incidences- qui est concerné ?
- où se renseigner ?

Puis le site est présenté et les enjeux et sensibilité par groupe d'habitats et par espèces est présenté synthétiquement selon le modèle ci-dessous.

Enjeux écologiques et sensibilités

Ce document a pour but de faire un « porté à connaissance » synthétique des enjeux en termes d'habitats et d'espèces à l'attention de porteurs de projets.

Le tableau ci-dessous met en évidence les périodes de sensibilités et les incidences potentielles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de la "Montagne de Val-Haut- Clues de Barles - Clues de Verdaches", de certains usages, activités, travaux ou manifestations ponctuelles. Pour chaque habitat et espèce patrimonial est indiqué un calendrier présentant les périodes les plus sensibles où les incidences sont à éviter au maximum :

	Faible		Moyen		Fort
---	--------	---	-------	---	------

Seules les espèces à fort enjeu de conservation présentes sur le site sont détaillées ci-après. Il est nécessaire de prendre contact avec l'animatrice du site Natura 2000, en possession des données précises de localisation pour adapter le projet au regard de ces enjeux.

Les groupes d'habitats sont :

- milieux ouverts et semi-ouverts
- forêts
- forêts galerie du bord des cours d'eau
- milieu humide : le bas marais alcalin
- milieux rocheux

les espèces d'intérêt communautaire

- flore : l'Ancolie de Bertolonie
- faune : coléoptères saproxyliques, papillons, poissons, amphibiens et reptiles, chauves-souris

Les espèces patrimoniales

- le Tétrás-Lyre
- l'Aigle royal
- le Circaète Jean Le Blanc

Ce fascicule est transmis au porteur de projet avec l'extrait de la carte des habitats, les espèces présentes d'intérêt communautaire et patrimoniales connues lors de la consultation de la base



Col des planes, Auzet© Caroline Souteyrand



Plateau de Négron, Auzet© Caroline Souteyrand



Hêtres remarquables, Auzet© Caroline Souteyrand



Figure 34: Diane



Figure 35: Tétrás-Lyre

de données SILENE, faune PACA et recueillies lors des consultations des naturalistes locaux et associations et les fiches activités sportives si besoin.

24,3 jours ont été nécessaires pour mener la mission de conseil aux porteurs de projets et aux collectivités dans leur démarches d'évaluation d'incidence.

3.7 bilan triennal et perspectives sur l'évaluation des incidences

Sur la période 2016-2019, 13 % du temps de travail de l'animatrice ont été nécessaires à cette mission, principalement sur le conseil aux porteurs de projet publics et privés, hors programmes et plans.

Les années 1 et 3 ont été particulièrement chargées. En 2016-2017, les aménagements pastoraux à Auzet ont nécessité du temps d'animation pour le porté à connaissance et la participation à la procédure de mise en conformité administrative des aménagements pastoraux d'Auzet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000. Un plan de gestion pastoral doit être élaboré sur la base d'un diagnostic écopastoral prenant en compte les nouveaux aménagements sur le territoire concerné.

Du temps d'animation a été employé au suivi technique de la mise en œuvre d'un plan simple de gestion à Auzet (visite avant travaux avec le propriétaire et l'exploitant pour préciser le cahier des charges).

En 2018-2019, plusieurs projets d'aménagement portés par le conseil départemental ont vu le jour : le belvédère du vieil Esclangon et son parking. Le projet d'extension de la réserve géologique porté par le conseil départemental est aussi concerné par le porté à connaissance.

Il faut souligné une collaboration fructueuse entre les techniciens ou chargés de missions du conseil départemental, service de la direction des routes et des interventions territoriales et de la réserve géologique avec l'animatrice. L'animatrice insiste sur sa volonté d'étendre de fonctionnement collaboratif aux maisons techniques du service des routes du Conseil départemental. Un porté à connaissance des enjeux lors de projets de réfections de ponts, de stabilisations de falaises, de nettoyage de la végétation de bords de route...pourrait être mené en amont. Il pourrait être intéressant de mener une action de sensibilisation par la chargée de mission Natura 2000 auprès des équipes des maisons techniques ou des chefs d'équipe.

Le trek national des sapeurs pompier a été la 1^{er} manifestation sportive en milieu naturel portée à la connaissance de l'animatrice sur le site. L'animatrice s'est ainsi confronté à des difficultés pour le porté à connaissance. Elle a rédigé un fascicule synthétique des enjeux sur le site et des impacts des activités. Ce fascicule est complété par des fiches activités sportives proposant des mesures de réduction de l'activité sur le milieu naturel.

La mise à jour du SIG avec les données téléchargées de SILENE, fond IGN et photos aériennes est indispensable à une bonne gestion de l'outil cartographique et à son intérêt pour un porté à connaissance le plus complet possible doit être poursuivi et compléter avec les données de faune PACA. L'animatrice doit se rapprocher de la LPO pour un accès à la base de données et aux couches cartographiques.

8 j ont été inscrits au prévisionnel 2019-2022 mais il sera probablement dépassé pour répondre au mieux aux portés à connaissance. L'animatrice souhaite que le document synthétique (chapitre 3.6) permette de gagner en efficacité et d'apporter une réponse claire et facilement utilisable aux porteurs de projet.

4 Inventaires et suivis scientifiques

En 2018-2019, 10 % du temps de travail ont été consacrés aux suivis scientifiques. Les efforts ont été concentrés sur les suivis chauves-souris. En effet, ce groupe d'espèces n'est pas spécifiquement concerné dans le DOCOB par des mesures de gestion, des suivis scientifiques ou d'amélioration des connaissances alors que le site est riche en espèces. Pour rappel, la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe, espèces annexe II de la directive habitat sont bien présentes sur le site. Elles transitent toutes, se reproduisent et hibernent probablement (étude Aselia écologie de 2014).

4.1 Les études en régie

4.1.1 Suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes

L'étude d'Aselia de 2014 recommandait des suivis des colonies de reproduction de ces deux espèces liées aux bâtis. Les colonies situées sur la commune de Barles ont été visitées au printemps-été 2018.

4 gîtes ont été prospectés dont une habitation abritait en 2014 une colonie de mise-bas de Petits Rhinolophes et un individu femelle de Grand Rhinolophe et son petit.



Figure 36: Gîte de mise bas



Figure 37: Petit Rhinolophe

Barles 1 : potentialité des gîtes très forte

En 2014 : 1 Grand rhinolophe et son petit ; en 2018 : vu en début de saison par le propriétaire mais pas fin juin 2018. Les travaux de restauration commençaient par la surélévation du toit.

En juin 2018 : 7 adultes de Petit Rhinolophe

En août 2018 : 4 femelles de Petit Rhinolophe avec 4 petits dans les ailes.

Une expertise des bâtis et un accompagnement de l'animatrice a été financé sur des crédits d'animation afin de conseiller les propriétaires dans la rénovation de leurs bâtiments (développé au paragraphe 4.2.3).

Barles 2

En 2014, un gîte de 1 femelle avec 1 jeune de Grand rhinolophe

En 2018, le propriétaire réticent a été rencontré avec difficulté : pas de présence de *Petit Rhinolophe*. La grange est actuellement en cours de rénovation. Cependant, un abri accessible favorable à l'installation des Rhinolophes a été identifié mais pas visité. Cet abri n'a pas été visité en 2019. Il le sera en 2020 et un suivi annuel mis en place si présence avérée de petits ou grands

rhinolophes.

Barles 3 : potentialité du gîte très forte

En 2014 : 20 adultes et 15 jeunes.

En août 2017 : visite rapide du gîte de mise-bas, vu 20 individus sans distinguer les adultes des jeunes

En septembre 2018 : visite tardive, 2 individus. Le propriétaire en a toujours vu minimum 10 individus.

Pas de projet d'aménagement dans un futur proche. Un des propriétaires souhaiterait aménager le cabanon en maison à l'avenir.

En 2020 les suivis des colonies seront poursuivis et le succès reproducteur estimé.

Barles 4 : gîte en dehors du site, potentialité forte

En 2014 : 13 adultes et 3 jeunes

En août 2018 : 10 individus.

Aux alentours du lieu de Barles 3, plusieurs bâtis ont été visités : cave voûtée, combles ouvertes, chapelle rénovée. Tous ces espaces présentent des traces de fréquentation (guano). Ils sont probablement fréquentés à certaines époques ou en cours de nuit par la colonie.

Un autre lieu a été visité, proche de ces bâtis regroupés, une ruine avec 3 caves voutées où un Grand Rhinolophe était présent.

En 2019 le gîte n'a pas été visité. Il le sera en 2020

4.1.2 Prospection de gîtes potentiels

L'enquête auprès de la population de gîtes potentiels s'est poursuivie. Aucune gîte n'a été trouvée.

Un gîte potentiel hivernal à Barles, identifié en 2018 (ancien réservoir d'eau) a été prospecté, cet espace n'est pas utilisé.

Il est fort probable que les 2 espèces de Rhinolophe hibernent à proximité des gîtes de mise-bas. Des prospections hivernales sont à envisager en 2019-2022.

Le hameau de Boulard, en limite de site sur la commune de Beaujeu a été prospecté. En 2014, Raphael Colombo avait inventorié un gîte dans une grange avec 7 Rhinolophes et dans une cave 1 grand rhinolophe et 2 petits Rhinolophes dont le potentiel est important. La cave n'est visible qu'au 1/3 avec la lampe. L'animatrice tentera de contacter les propriétaires pour visiter la cave entièrement.

Le grand murin, espèce nouvelle pour le site, pas encore inscrite au formulaire standard de donnée mais identifié par le chiroptérologue Local Roland Jamault dans une cavité pourrait être recherchée.

4.1.3 Prospection Circaète Jean-le Blanc

Le Circaète Jean le Blanc est une espèce d'intérêt patrimoniale, nicheuse en forêt de Pins et principalement en forêt de Pins sylvestres. La pression subit par les forêts de pins sylvestre sur ce site justifie d'améliorer les connaissances de répartition des zones de nidification.

Une sorti en avril, avec Cédric Arnaud, coordinateur du groupe circaète 04 du groupe pour la préservation de la faune subalpine sur le secteur de la Combasse, commune de La javie, au Sud de la clues de Barles et une autre à Auzet, secteur de Coste Belle n'ont pas permis d'identifier de nid.

Seul un vol de 2 individus sur le secteur de la forêt domaniale de Barles et des Blaches a été constaté.

4,55 jours ont été nécessaires pour ces suivis en régie.

4.2 Les études sous traitées

Deux types d'études sous-traitées ont commencé en 2017-2018 et se sont poursuivies en 2018-2019 :

- l'actualisation des habitats financée sur des crédits d'État
- l'étude « recherche d'arbres gîtes potentiels et occupés par la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestiers et l'expertise et assistance technique pour la prise en compte des gîtes en bâtis abritant des chiroptères, financées sur des crédits d'animation.

4.2.1 Actualisation de la cartographie des habitats naturels

L'objet de la prestation, soumise à un marché public, est d'actualiser la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur les 3 sites portés par le syndicat du massif des Monges. En effet, les prospections de terrain pour la cartographie initiale du DOCOB date de 2000-2001.

La mission comprend 2 volets :

- Une actualisation de la cartographie de l'ensemble des habitats du site, avec une précision plus fine sur des habitats à fort enjeu
- une expertise plus fine des habitats et de leur état de conservation sur des secteurs à forts enjeux de gestion (contrat Natura 2000, MAEC, ou autre).

Les données récoltées lors de cette étude permettront:

- d'actualiser les tome 1 (diagnostic) et 2 (mesures de gestion) du Docob
- d'actualiser le formulaire standard de données (FSD)
- d'orienter et contribuer à l'évaluation des incidences d'éventuels projets d'aménagement au titre de l'article L.414-4 code de l'Environnement.

La DREAL a monté et attribué le marché public. Les chargées de mission du syndicat des Monges ont contribué à alimenter le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et à étudier les propositions des 2 prestataires.

Le site Natura 2000 « Montagne de val-Haut- Clues de Barles – Clues de Verdaches » a été inventorié par l'ONF et ODEPP (Laurence Foucaut). Le terrain a été réalisé principalement par Laurence Foucaut, assistée par une salariée de l'ONF. L'animatrice a accompagné l'équipe sur le Blayeul, les pâturages de Barles et Sauvegreous et sur le secteur de Chabanon à partir de juin 2019.

L'animatrice a acquis une meilleure connaissance des habitats du site et de leur état de conservation. Ce diagnostic visuel permet d'approcher quelques mesures agro-environnementales favorables pour une gestion conservatoire des habitats à mettre en œuvre lors de la prochaine programmation de la PAC.

Le détail de ces prospections et des résultats de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire seront développés fin 2020 lors du prochain comité de pilotage.

4.2.2 Étude "recherche d'arbres gîtes potentiels et occupés par la Barbastelle d'Europe et les chiroptères forestiers"

Prestataire : GEOECO à Seyne les Alpes

Objectifs visés par l'étude.

Cette étude vise à recenser des arbres gîtes potentiels et fréquentés par la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestiers en vue de marquer les arbres gîtes afin de les conserver.

Positionnement par rapport aux enjeux de conservation du site.

Cette étude n'est pas intégrée dans une action du DOCOB initial car la Barbastelle d'Europe est une espèce nouvelle pour le site, non inscrite avant 2014 au FSD.

L'inventaire et la cartographie des chiroptères des 3 sites (porté par le syndicat des Monges) et la recherche des vieux boisements réalisée en 2014 par Aselia écologie a montré une forte présence de la Barbastelle. Elle a été contactée 54% des nuits réalisées sur le site avec une moyenne de 3,5 contacts par nuit.

L'étude conclue à une reproduction très probable et un enjeu très fort.

Contexte de l'étude.

Les forêts de Pins sylvestre, en mélange avec le hêtre sont souvent exploitées. Les Pins sylvestre sont systématiquement coupés afin de favoriser le hêtre ou augmenter les surfaces pastorales en herbe.

Ces peuplements pionniers de pins sylvestres abritent des arbres à écorces décollées ou à trous et les hêtres sont en voie de sénescence.

L'étude a portée sur 2 forêts privées en exploitation sur la base d'un plan simple de gestion, sur la commune d'Auzet :

- le col de la Pinée et cabane du Gaou
- l'adret de Sansenu

Les résultats sont visibles sur ces cartes extraites de l'étude réalisée par GEOECO.

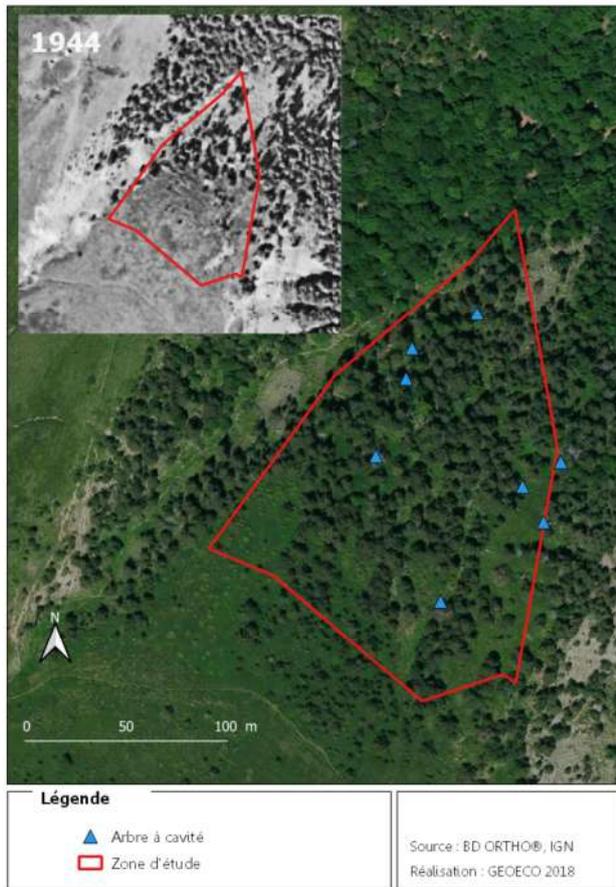


Figure 39: Secteur de la cabane du gaou, extrait rapport GEOECO

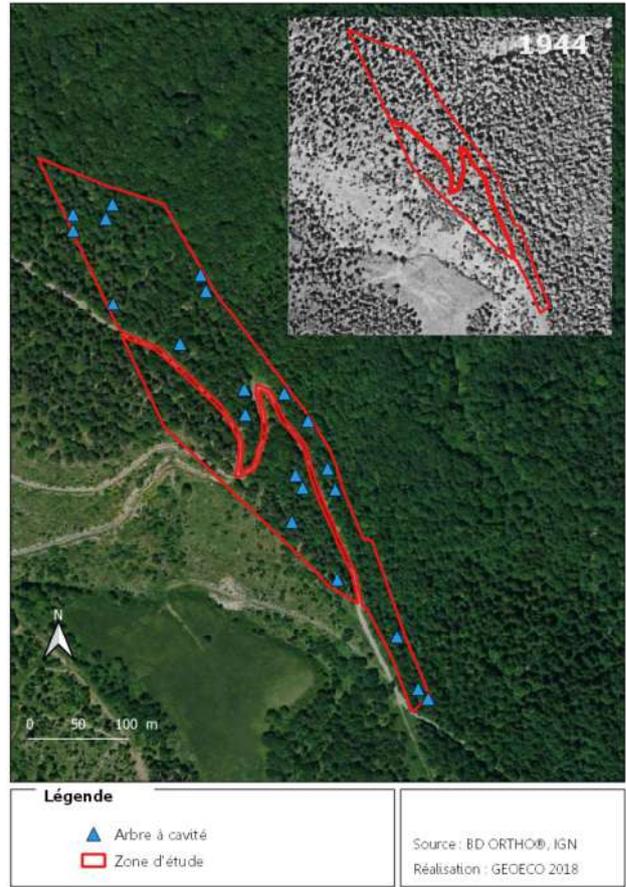


Figure 38: Secteur de la Pinée, extrait rapport GEOECO

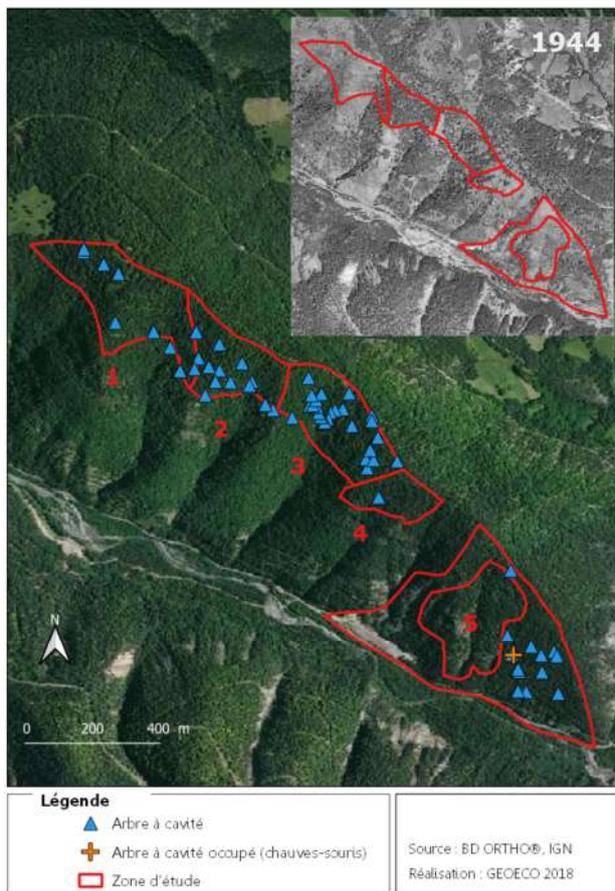


Figure 40: Secteur de Sansenu, extrait rapport GEOECO



Figure 41: Pin à écorce décollée, GEOECO



Figure 42: Hêtre à fissure, GEOECO



Figure 44: arbre à trou



Figure 43: Pin à écorce décollée, GEOECO

Enjeux de conservation et propositions de gestion :

1 Sur le secteur de la cabane du Gaou, Barles et Auzet

- faible enjeu de préservation des gîtes arboricoles : reconquête récente par le Pin sylvestre
- faible offre de gîtes arboricoles
- des gîtes arboricoles de type « écorces décollées », principalement favorables à la Barbastelle d'Europe
- conserver les pins secs sur pieds à écorces décollées (réservoir de gîtes potentiels pour l'avenir)
- préservation de quelques gros pins (réservoir biologique)

2 sur le secteur de la Pinée, Auzet

- faible enjeu en limite de l'alpage
- enjeux beaucoup plus élevé vers le bas avec des boisements mûres et diversifiés à très gros bois et arbres mort
- gîtes potentiels favorables à la Barbastelle d'Europe, et autres espèces forestières comme l'Oreillard roux, le Murin de Bechtein, les Noctules (fissures et cavités internes).
- préservation de Pins sylvestres secs sur pieds, des gros hêtres et autres feuillus présentant des cavités

3 sur le secteur de Sansenu, Verdaches

- parcelle 1 à 4 enjeu faible car peuplement relativement jeune
- parcelle 2 et 3 : enjeu plus fort : important réseau d'arbres à cavités
- parcelle 5 : nombreux pin secs à écorces décollées
- parcelles de 1, 4, 5 : conserver les Pins secs ou dépérissants sur pied
- accompagner le vieillissement d'un réseau de feuillus dispersés
- parcelles 2 et 3 : en plus de la conservation des pins secs ou dépérissements sur pied, il faudrait conserver les gros feuillus (certains sont remarquables)
- parcelles 2 et 3 : conserver les plus belles tiges en vue de futurs réservoir à arbres à cavités

Cette étude sera exploitée en vue de proposer aux propriétaires des contrats Natura 2000 bois sénescents, pertinents (la Pinée et Sansenu) pour certains secteurs prospectés lors de cette étude et de favoriser ainsi un réseau de gîtes à chiroptères existants et de gîtes futurs.

4.2.3 Expertise et assistance technique pour la prise en compte des gîtes en bâtis abritant des chiroptères

Prestataire : GEOECO à Seyne les Alpes

Objectifs visés par l'étude.

Cette étude vise à faire l'expertise des bâtis abritant des gîtes de reproduction de petits et de Grands Rhinolophes en vue d'apporter un appui technique auprès des propriétaires dans la rénovation des bâtiments et/ou proposer des aménagements favorables au maintien des colonies, voir à en améliorer l'accueil et de conventionner avec eux.

Positionnement par rapport aux enjeux de conservation du site.

Cette étude n'est pas intégrée dans une action du DOCOB initial. L'inventaire et la cartographie des chiroptères des 3 sites (porté par le syndicat des Monges) et la recherche des vieux boisements réalisée en 2014 par Aselia écologie priorise les enjeux de conservation du Petit et du grand Rhinolophe comme "fort". Les propositions de gestion pour ces espèces sont :

- le maintien de la capacité actuelle de gîtes dans le bâti
- conventionner avec les propriétaires des gîtes.

Contexte de l'étude.

L'étude de 2014 réalisée par Aselia écologie comptabilise :

- 1 gîte de reproduction de Grand rhinolophe de 2 individus dont le jeune
- 5 gîtes de reproduction de Petits Rhinolophes dont 2 en dehors du site, soit 100 individus avec les jeunes.
- 1 gîte avec un individu en dehors du site

4 gîtes de mise-bas identifiés lors de l'étude d'Aselia écologie ont été visités avec Roland Jamault de GEOECO.

Résultats de l'expertise et de l'assistance technique

gîte 1 à Barles

Le gîte occupé par une colonie de mise bas de 10 Petits Rhinolophes va être rénové. La propriétaire, sensible au maintien de la colonie a prévue une rehausse du toit et la création d'une chambre à coucher. L'espace libéré pour les Petits Rhinolophes serait de 60 cm et un accès extérieur serait aménagé pour permettre l'accessibilité aux chauves-souris.

Les recherches ont montré que des espaces sous toit de 1 m en côte d'Armor avait permis la réinstallation de la colonie. En climat méditerranéen, cet espace plus réduit risque de rendre les combles inhabitables en période chaude. La propriétaire est informée de la période favorable pour faire les travaux, de prévoir des supports d'accroches (tasseaux) si le toit est en bac acier, l'installation d'une bâche protégeant des écoulements d'urine et l'odeur éventuel dans la pièce du dessous même si une colonie de cette taille n'induit pas ces désagréments.

La propriétaire va construire un abri à calèche qui pourrait être favorable à l'installation de la colonie.

Un suivi post-travaux pour observer le comportement de la colonie vis à vis de l'aménagement sous comble et l'utilisation éventuelle de l'abri à calèche est prévu pour 2019-2022.

Gîte 2 à Barles

Aucun chiroptère n'a été observé mais des indices supposent une fréquentation. Le propriétaire confirme la présence régulière de chiroptères en petit nombre. La fréquentation par le Petit Rhinolophe serait à confirmer.

Un autre bâtiment présentant des combles serait très favorable aux chiroptères et Petits Rhinolophes mais il n'a pas été prospecté. La toiture est ouverte sur le côté et les combles de plus 1,6 m sont très sombres.

Le bâtiment présentant des traces d'occupation va être rénové pour l'habitation. L'accès au chiroptères ne sera plus possible. Le comble sombre et calme non prospecté servira probablement de gîte de substitution.

L'inspection de ce comble est prévu pour 2020.

Gîte 4 à Barles en limite de site

La plupart des bâtiments du hameau ont été visités. Seul une colonie de mise bas est présente dans une grange. Les petits Rhinolophes utilisent tout l'espace disponible et sont suspendus aux poutres. La fouine est également présente.

Des traces de fréquentation ont été observés dans la bâtiments et des témoignages par les propriétaires précisent une présence dans des caves voûtées.

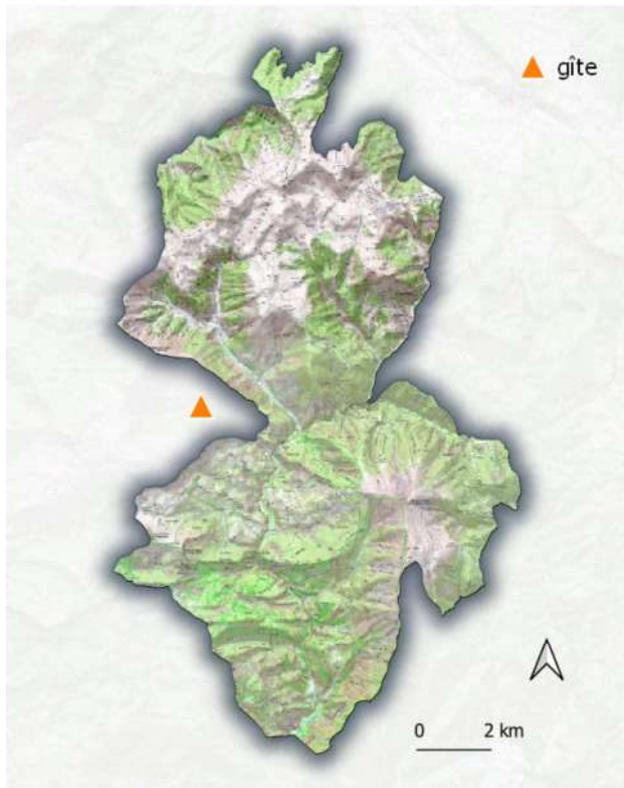


Figure 45: carte localisation gîte de mise bas; extrait rapport GEOECO

L'enjeu principal se situe au niveau de la grange. Elle n'a pas vocation à être aménagée. La colonie n'est actuellement pas menacée sauf peut être par la prédation. Il est possible d'envisager d'améliorer l'accès au gîte de mise bas pour le rendre inaccessible aux prédateurs (fouine et chats) s'il s'avérait être sensible à la prédation. Une visite plus approfondie à l'occasion du suivi annuel de la colonie est envisagée.

La chapelle est maintenant quasiment rénovée. Des accès devraient être laissés libres et permettent le passage des chiroptères.

Les caves voûtées ne sont pas favorables pour des gîtes d'hibernation car elle sont soumises au gel. Cependant si elles restent accessibles, elles sont attractives pour les chiroptères et la colonie à la belle saison.

Un bâtiment en ruine dans lequel 3 caves voûtées se maintiennent abritent dans l'une, un Grand Rhinolophe. Ces caves ne semblent pas menacées par la réhabilitation. Elles seront également visitées à la belle saison.

Gîte 3 à Barles

Le gîte a été visité tardivement le 13 septembre. Seul 2 individus sont encore présents. Cette colonie est connue historiquement et compte entre 10 et 20 femelles de Petits Rhinolophes. Le propriétaire confirme.

Ce bâtiment n'a pas vocation à être aménagé dans un avenir proche. Il sert actuellement de stockage de petit matériel.

Cette colonie de mise bas présente un enjeu fort de conservation. Elle sera visitée à la belle saison et le succès reproducteur évalué.

L'accès au gîte se fait probablement au Nord du cabanon, déconnecté de la végétation. Un accès pourrait être aménagé en façade Sud jointive à une haie arborée afin de favoriser la fonction de protection vis à vis des prédateurs. A l'occasion du suivi annuel de la colonie et de son succès reproducteur, l'accès à ce gîte sera identifié.

Ces visites ont aussi permis une forme de sensibilisation des propriétaires à l'importance de la préservation des gîtes même si pour la plupart, ils sont ouverts à la cohabitation avec les chauves souris et sont sensibles à leur préservation.

4.2.4. Autres études sur le site

Étude génétique du *Seneçon doronic*

Cette espèce fait l'objet d'une recherche génétique sur le *Seneçon doronic* sur les communes de Selonnet au Bressa et Auzet sur tête grosse.

cette espèce est très souvent confondu avec l'[Arnica](#) par les néophytes, cette plante s'en différencie nettement par sa pilosité blanchâtre et ses feuilles alternes (non opposées comme celles de l'Arnica). Fleurs jaunes souvent teintées d'orangé. Feuilles pruinées. Voir aussi la sous-espèce [gerardi](#) de plus basse altitude (extrait infloralp).

Le chercheur n'a pas été rencontré du fait d'emplois du temps non compatibles. L'animatrice reste intéressée par cette étude et se rapprochera du chercheur et de son équipe dès le début du printemps 2020.

résultats étude prospection *Vertigo angustior*

Cette étude a été réalisée par le CEN PACA.

L'espèce *Vertigo angustior* n'a pas été identifiée sur le site Natura 2000 aux 2 lieux de prélèvement de Lozerot dans le bas marais alcalin et la zone humide de la cabane de grand val-haut à Barles.

Cependant *Pumilla alpicola*, une espèce rare et menacée a été découverte dans le bas marais alcalin de Lozerot.

Pupilla alpicola (Charpentier, 1837)

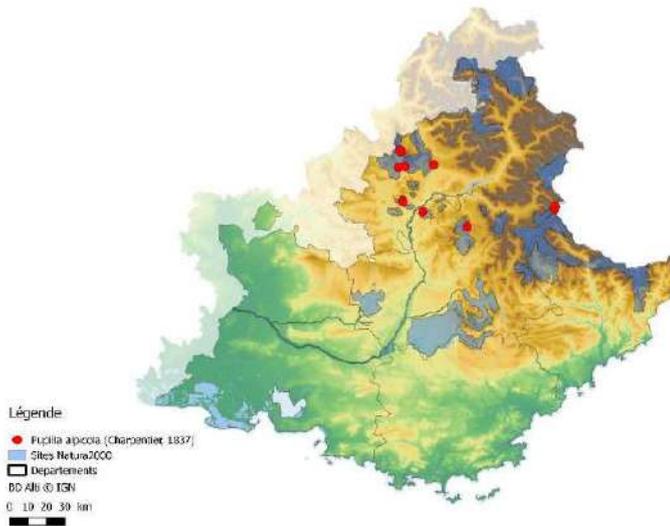


Figure 31 : Répartition des données de *Pupilla alpicola* produites dans cette étude

Cette espèce est répartie uniquement dans les Alpes, les Carpates et dans l'Altai. Présente dans les marais calcaires d'altitude, elle paraît menacée sur l'ensemble de son aire de répartition.

En France, elle est présente uniquement dans les départements alpins de PACA et la Savoie.

L'espèce a été trouvée sur les sites du Mercantour, de Venterol - Piégut - Grand Vallon, de Ceüse - montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - montagne de Saint-Genis, du Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur et de Montagne de Val - Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches.

Figure 46: Extrait de l'étude du CEN : évaluation de la présence de *Vertigo angustior*, sites Natura 2000 du 04 et du 05.

Ce groupe d'espèce est sous prospecté en Région PACA. Des efforts supplémentaires seraient nécessaires, en particulier sur les milieux rupicoles du site, très nombreux et favorables à *Chondrina mégacheilos caziotana*, mollusque protégé.



Figure 47: *Pupilla alpicola*

4.2.5. Actualisation du formulaire standard de données

L'animatrice transmet les espèces nouvelles à la DREAL en vue d'actualiser le formulaire standard de donnée (FSD). Les actualisations concernent les chiroptères annexe IV directive habitats. Le Grand murin doit être rajouté au FSD.



Figure 48: Grand murin *Myotis myotis*

En 2018-2019, l'animatrice a consacré 11,8 jours aux suivis technique et administratif des études sous traitées et aux suivis scientifiques réalisés en régie.

4.3

Bilan triennal et perspectives

La mission de suivis scientifiques sur les 3 ans de la convention 2016-2019 a été insuffisamment investit. Elle a occupé 7 % du temps de travail de l'animatrice.

La première année, un seul suivi inscrit au prévisionnel a été poursuivi : le suivi de l'impact du débroussaillage sur la dynamique de la lande à airelles et myrtilles et les pelouses (40 % du temps occupé pour la mise en œuvre et la gestion des MAEC). Ce suivi a bénéficié d'un appui précieux d'un botaniste local Bernard Overal. Des données floristiques et phytosociologiques recueillies lors d'un stage de botanique ont complété les données récoltées depuis 2007. La DREAL a validé l'intérêt d'une synthèse de ces données : un stage pourrait être proposé et des financements associés.

Les années suivantes, le volume a augmenté progressivement pour atteindre 11,8 jours en 2018-2019. Les études sous traitées ont occupé un temps de travail non négligeable. La cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et les études d'inventaires de gîtes potentiels et avérés pour les chiroptères forestiers et l'expertise des bâtis utilisés par des colonies de mise-bas de Petits rhinolophe ont nécessité du temps de montage de dossier, de synthèse de données, de coordination et de suivi administratif des études.

Les suivis programmés dans le prévisionnel 2016-2019 et inscrits au DOCOB n'ont pas été mis en œuvre et seront probablement abandonnés en 2019-2022 si du temps d'animation n'est pas dégagé : suivi de la variabilité génétique du Pin à crochet, suivi de la régénération du hêtre, suivi de la dynamique des prairies de fauche.

Le gîte de Grand rhinolophe et le gîte de petit Rhinolophe sur la commune de Beaujeu seront visités au printemps-été 2020. L'animatrice a identifié les propriétaires, résidents secondaires qui seront contactés cet hiver afin d'organiser les visites.

Les suivis des colonies de mise-bas visitée en 2018 seront poursuivis. Une visite au printemps permettra de comptabiliser les individus adultes et une visite après la naissance des jeunes déterminera le succès de reproduction.

Des constructions prévues par les propriétaires ou des bâtis existants non visités en 2018, favorables aux Rhinolophes pourront servir de gîtes de substitution suites aux rénovations des habitations. Ces gîtes de substitutions seront suivis à partir du printemps 2020.

Des prospections hivernales sont également programmées afin de localiser d'éventuels gîtes d'hibernation des Rhinolophes.

Des suivis d'impact de mesure de gestion sur les habitats de peuplement de Genévriers thurifères, la pineraie à crochets, les mares du Cubertin et de la fontaine de l'ours seront mis en place.

Les états de conservation des habitats définis lors de la cartographie seront exploités et des suivis seront mis en place en fonction des enjeux.

Le défens du bas marais alcalin sera aussi suivi. Une placette témoin en défens sera conservée si la zone en défens depuis 5 ans est ouverte au pâturage. Il faudra prendre en compte la présence de *Metrioptera brachyptera* et *Pumilla alpicola* dans le défens du pâturage bovin de Lauzerot. Ces espèces d'intérêt patrimoniale seraient présentes grâce à ce défens. Les scientifiques du site et des experts seront mobilisés pour conseiller et accompagner l'animatrice sur ce suivi. Si l'enjeu est suffisant et des financements disponibles, ce suivi pourrait être sous-traité et concernera les espèces floristiques, les mollusques, orthoptères, Lépidoptères.

Dans un fonctionnement annuel, 10% du temps de travail consacrés aux inventaires et suivis

scientifiques est raisonnable et indispensable lorsque les volumes horaires des autres missions sont d'environ 20 %. Cependant, pour 2019-2021, avant la mise en œuvre de la prochaine PAC, les suivis scientifiques seront favorisés et pourront atteindre 20 % du temps de travail.

5 Information, communication, sensibilisation

Ce champ d'activité a mobilisé 22,95 journées (22%).

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media

5.1.1 les sites internet

Le site internet Natura 2000 du massif des Monges et départemental ont été mis à jour par la mise en ligne d'actualités du site : article de présentation d'action de gestion, information pour des manifestations grand public. Peu d'activité cette année sur le site Internet. Cependant une refonte est nécessaire. L'animatrice tentera de dégager du temps pour cette action.

5.1.2 Les mailings listes

Toutes les manifestations organisées par l'animatrice ou auxquelles elle participe ou en lien avec le territoire sont relayées via des mailing listes. Les mails ont été recueillis lors des interventions auprès du grand public ou de rencontres informelles. Le respect de la protection des données personnelles a été pris en compte et chaque destinataire a été informé par mail de la possibilité de ne plus être dans ces mailing listes.

5.1.3 Le brusc de Barles

Une première réflexion pour la création d'un outil d'information, de communication et pédagogique sur les richesses naturelles du site, installé au brusc de Barles a été entamée. Elle se concrétisera en 2019-2022 par sa mise en place dans cet espace et sera décliné en moyen de communication (par exemple panneau d'information sur la Genévrier thurifère) et d'actions de sensibilisation (balade à thème par exemple)

Une démarche de concertation sera nécessaire avec la commune pour qu'un espace soit réservé à Natura 2000 et une commission locale sera créée pour monter collectivement ce projet et après validation du projet par la DREAL.

Des financements complémentaires au budget d'animation seront nécessaires pour la réalisation d'un tel projet. Un avenant sera probablement demandé. Il financera, en particulier, la création de la charte graphique, utilisée lors de chaque réalisation d'outil de communication pour le site.

2,5 journées ont été consacrées à ces actions.

5.2 Communication / Animation auprès des scolaires

3 interventions auprès des scolaires ont été menées sur le territoire, accompagnées de 3 installations de l'exposition sur les chauves-souris. Le temps passé comprend la recherche d'établissement pouvant accueillir l'exposition et une intervention, l'installation et la désinstallation de l'exposition, l'intervention en classe sur la base d'un diaporama (photo, vidéos..), la réalisation du diaporama adapté à chaque territoire et au niveau scolaire, l'évaluation

de l'intervention.

5.2.1 Lycée agricole de Carmejane

Exposition 5 au 21 décembre 2018, salle Lagremuse

- 15 élèves de BTS GMNF gestion des milieux naturels et de la faune sauvage
- 12 élèves de terminale STAV sciences et technologie de l'agronomie et vivant

Un travail pédagogique avec les enseignants a été réalisé sur la base de l'exposition.

5.2.2 L'école de Barles

L'exposition a été installée à la salle des fêtes de Barles pendant 1 semaine. La classe unique de l'école a visité l'exposition puis effectué un travail pédagogique avec l'enseignante.

L'animatrice est intervenue le 13 juin 2019 sur la base d'un diaporama pour compléter le travail pédagogique de l'enseignante et a abordé l'écologie, la biologie des chauves-souris, les menaces et solutions pour les préserver.

L'animatrice souhaite renouveler l'expérience de l'école de Seyne pour illustrer des aménagements favorables ou non aux chiroptères, des zones de chasse, des gîtes potentiel au cours d'une balade avec les enfants.

5.2.3. L'accueil de loisir de Seyne

Une intervention hors temps scolaire a été menée avec le centre de loisir de Seyne. Une balade commentée jusqu'au peuplement de Genévriers thurifères a permis aux enfants d'observer les habitats de pelouses, les prairies de basses altitudes, la pinède sylvestre, les falaises calcaires, le peuplement de Genévrier thurifère, d'apprendre sur l'écologie des chauves-souris.

2,15 jours ont été consacrés à cette mission.

5.3. Organisation, participation à des manifestations

5.3.1. Sensibilisation des propriétaires forestiers à la gestion conservatoire des forêts et soirée chauves-souris à destination du grand public



Figure 49: Alexandre Jourdan, CRPF



Figure 50: Moment convivial



Figure 51: Raphaël Colombo, Aselia écologie

L'action de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers non soumis à un plan simple de gestion (Surface inférieur à 20 ha) a semblé indispensable suite à la pression grandissante sur les

pinèdes sylvestres. En effet, les propriétaires forestiers de ces pineraies sont aussi exploitants agricoles. Ils exploitent ces forêts pour créer des milieux plus ouverts pour le pastoralisme (valorisé en du bois de pâte à papier). Les plus gros pins sont abattus alors qu'ils sont potentiellement ou effectivement des gîtes à chiroptères.

Ces arbres gîtes ou en devenir sont très importants à conserver afin de créer un réseau de gîtes actuels et futurs pour l'accueil des chiroptères et en particulier la Barbastelle d'Europe (contactée 54% des nuits réalisées sur le site avec une moyenne de 3,5 contacts par nuit lors de l'étude de 2014 d'Aselia écologie).

De même les hêtraies, assez communes sur ce site sont elles exploitées en bois de chauffage et de vieux hêtres à tous ou en voie de sénescence sont des habitats d'espèce pour la rosalie des Alpes ou des arbres gîte à chiroptère et sont coupés.

Cette action a donc pour but de sensibiliser les propriétaire privés non soumis à plan simple de gestion (PSG) à la prise en compte de la biodiversité forestière dans la gestion forestière, en particulier, les arbres-gîtes à chiroptères forestiers sous la forme d'une action de sensibilisation-information.

331 propriétaires de 0,1 à 20 ha de forêts des 9 communes du site ont été invités à une soirée de sensibilisation-information sur la biodiversité forestière et comment prendre en compte cette biodiversité dans l'exploitation forestière.

La salle des fêtes de Verdaches a accueillis cette soirée le 7 juin.

Dans une première partie de soirée, les propriétaires forestiers étaient invités (annexe 13) puis dans une seconde partie le grand public venait participer à une conférence suivie d'une sortie nocturne avec micro et enregistreur pour voir et entendre les chauves-souris (annexe 12).

Cette action a été menée avec la collaboration d'Alexandre Jourdan du CRPF : liste des propriétaires forestiers, publipostage des invitations, participation au moment convivial, intervention auprès des propriétaires forestiers.

Raphaël Colombo d'Aselia écologie a assuré 2 conférences : l'une adaptée aux propriétaires forestiers, l'autre au grand public et l'animation de la sortie nocturne.



Figure 52: sortie nocturne sur le pont de Verdaches au dessus du Bès



Figure 53: sortie nocturne à Verdaches : les chauves-souris volent

moyens de communication

- pour les propriétaires forestiers : 331 invitations postales (annexe 13), accompagnées par une

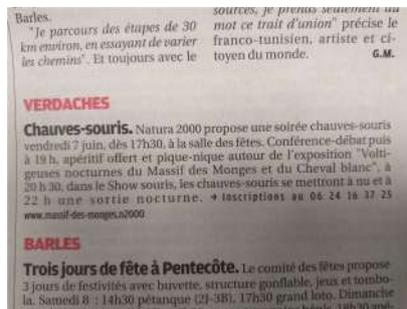
plaquette sur les chauves-souris et les arbres (annexe 14 et téléchargement : <https://www.sfepm.org/pdf/plagarbres.pdf>). L'animatrice a également relancé les propriétaires forestiers connus par téléphone.

- pour le grand public :

- 30 affiches format A3 ont été posées sur les panneaux d'affichage communaux, l'office de tourisme de Seyne les Alpes, les commerces des communes.

- 750 tracts format A5 recto-verso (annexe 12), ont été diffusés via les écoles du site, les sites internet des offices de tourisme ont relayés l'information et les mailings ont diffusés le tract.

- information dans la presse



Dans la salle, la plaquette grand public sur les chauves-souris (annexe 15 et en téléchargement <https://www.sfepm.org/pdf/plaquettegp.pdf>) étaient à disposition. Les enfants ont beaucoup aimés le document. 100 exemplaires de cette plaquette ont été gracieusement envoyés par le SFPM de Bourges.

bilan

Malgré les 331 invitations postales envoyées à chaque propriétaire et gestionnaire, les rappels téléphoniques et mail la fréquentation a été insuffisante. Seules les communes d'Auzet et de Seyne étaient présentes, un agent ONF et quelques visiteurs. Le publipostage a permis tout de même de diffuser la plaquette sur les chauves-souris et les arbres et donc de sensibiliser les destinataires. Le bilan reste négatif et la question des moyens de capter et mobiliser ce public se pose.

La seconde partie de soirée était une belle réussite. Elle a accueillis 60 parents et enfants. L'article de presse en annexe 16 l'explique bien. Cette action auprès du grand public est à renouveler en 2019-2022.

5. 3.2 .La découverte de la vallée du Bès à vélo



Figure 54: groupe de participants en vélo, photo Gilbert Mathieu, La Provence



Figure 55: groupe de participants

L'animatrice a participé à la découverte du Bès en roue libre organisée par l'association vallées du Bès le 22 juin 2019. Cette manifestation a pour but de faire découvrir les richesses patrimoniales de la vallée : géologique, botanique, naturaliste, artistique, patrimoine historique. Des intervenants, spécialisés dans chaque discipline présentent les spécificités de la vallée (annexe 17).

22 personnes avec les intervenants y ont participé.

L'association vallées du Bès diffuse l'information auprès de son réseau, office de tourisme et communique dans la presse. L'impact positif sur les participants et les intervenants rend l'évènement important à reconduire. L'animatrice souhaite aborder un thème différent autour de Natura 2000 chaque année.

L'animatrice a consacré 22,95 jours aux actions d'information, communication, sensibilisation auprès des scolaires et du grand public dont 17 jours destinés au montage, gestion, animation de la soirée chauves-souris à destination des propriétaires forestiers et du grand public.

5.3 Bilan triennal et perspectives

Sur la période 2016-2019, 23 % du temps de travail d'animation a été consacré à la mission d'information, de communication et de sensibilisation.

En 2016-2017, la création de l'exposition sur les chauves-souris a été la principale action pour 14 jours de travail. Les actions de sensibilisation auprès du grand public : les journées des solutions de proximités pour préserver notre environnement et notre santé (jardinage naturel, valorisation des déchets organiques, ateliers, conférence...affiche en annexe 18), organisées en itinérance sur 3 communes du site ont été très chronophages (10,6 jours). La fréquentation du public a ces journées a été insuffisante comparativement à l'investissement humain.

L'année 2017-2018 a été consacrée à la diffusion de l'exposition sur les chauves-souris dans les établissements scolaires. L'exposition a été bien valorisée et les résultats sur la sensibilisation des enfants à la préservation des chauves-souris intéressant. La curiosité des enfants sur ces espèces a ainsi été attisée. Elle s'est concrétisée par une fréquentation importante à la soirée chauve souris organisée en juin 2019.

Malgré un nombre de jours de travail important (18,65j) pour l'organisation de cette soirée et la diffusion de l'information, le rapport investissement -bénéfice est positif. Cette soirée chauve-souris a été suivie par plus de 60 personnes enfants et parents. Cette action a été une belle réussite et sera renouvelée en 2019-2022. L'intervention d'un communicant, expert de ce groupe et la sortie nocturne a rendu la soirée attirante.

L'action de communication et de sensibilisation principale développée en 2019-2022 sera la création d'un outil pédagogique autour d'une interprétation de paysage, accompagné d'une balade à thème. Cette action sera discutée au sein d'un groupe de travail.

La seconde action importante sera la diffusion d'une feuille d'information numérique et papier à tous les habitants du site. Des financements d'animation devront être mobilisés pour la création de la charte graphique, l'édition et la diffusion de cette feuille d'information.

La refonte du site internet Natura 2000 des Monges doit être poursuivie ainsi que son actualisation.

Un diaporama sur Natura 2000 et sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire seront complétés afin d'être présentés lors de manifestations grand public ou à destination des scolaires.

6 Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau

Cette mission a mobilisé 18 jours de l'animatrice à travers l'organisation du COPIL, la rédaction du bilan d'activité et la préparation de la réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) et la vie du réseau Natura 2000.

6.1 COPIL et bilan d'activité

Le dernier COPIL qui s'est tenu le jeudi 29 novembre 2018 à la salle des fêtes de Verdaches a présenté l'activité de l'année 2 de la convention 2016-2019. Son organisation et la rédaction du bilan d'activité année 2 ont cependant impacté l'année 3 de la convention en cours.

6.1.1 RCPA

La préparation de la convention 2019-2022 a nécessité de travailler sur le prévisionnel d'actions en vue de la tenue de la réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA). La réflexion sur le prévisionnel a demandé du temps afin d'ajuster au mieux les actions prévisionnelles en fonction du bilan des 6 dernières années 2013-2016 et 2016-2019, des études (cartographie des habitats), des projets, des opportunités, des contrats de gestion en cours ou à venir.

Le DOCOB de 2010 sur lequel s'appuie la gestion actuelle des habitats et des espèces n'est plus pertinent mais ne peut pour l'instant être actualisé. Il faut attendre les résultats de la cartographie de 2019 (document final en avril 2020) pour envisager des fiches mesures de gestion prenant en compte les états de conservations des habitats évalués en 2019 et les nouvelles espèces découvertes depuis 2010 (chauves-souris en particulier).

6.2 La réunion départementale des animateurs Natura 2000 : quelques actualités

L'animatrice a participé à la réunion départementale des animateurs Natura 2000 organisée par la DDT 04 le 30 avril 2019 à Digne. Des actualités réglementaires Natura 2000 et de protection des habitats, des actualités sur les évaluations des incidences ont été présentées. Des extraits de actualités sont développées ci-dessous.

6.2.1 Dotation Natura 2000

Les animateurs ont été informés de la création d'une dotation Natura 2000 de 5M€ dotation globale de fonctionnement pour les petites communes. Seule la commune de Barles (79,4% en Natura 2000) sur le territoire du site est éligible selon les critères de cette dotation Natura 2000. Les autres communes du département sont données à titre d'information en annexe 19.

La dotation de l'État pour Natura 2000 a également augmentée et le taux de compensation de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti est maintenu à 22,39 %.

6.2.2 Le décret APHN/APB du 19 décembre 2018

Le décret APHN/APB (arrêté de protection des habitats naturels et arrêté de protection de biotope) du 19 décembre 2018 concerne la création du dispositif APHN : il permet de protéger les habitats naturels pour eux mêmes et le champ d'application du dispositif APB s'est élargi à certains sites bâtis et artificiels. Les 2 arrêtés du 19/12/2018 fixent la liste des habitats protégeables par APHN en métropole et le 2d fixe les modalités de procédure à respecter pour demander une dérogation (individuelle) APHN.

6.2.3 Arrêté pollution lumineuse du 27 décembre 2018

Un arrêté relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses (application des articles R. 583-1 à R. 583-7 du CE) a été publié en décembre 2018. Il contient des prescriptions techniques sur la conception et le fonctionnement des installations d'éclairage

Les installations concernées sont les éclairages extérieurs des voies publiques et privées, du patrimoine bâti, des parcs et jardins, éclairage des équipements sportifs de plein air ou découvrables, des bâtiments non résidentiels, des parcs de stationnement, des chantiers en extérieur, etc.

Pour les sites de protection de la nature, ces prescriptions peuvent être « durcies » pour mieux lutter contre la pollution lumineuse.

6.2.4 Projet de décret défrichement (pilotage MAA)

Actuellement, le principe de l'article L. 341-6 du code forestier définit qu'aucun défrichement n'est possible sans compensation (en nature ou par le paiement d'une indemnité). Mais (1er alinéa de l'article L. 341-6 du code forestier) rend possible d'exonérer (sous condition), les travaux de défrichement réalisés en sites de protection de la nature (PN, RNN, PNR, sites N2000, ...).

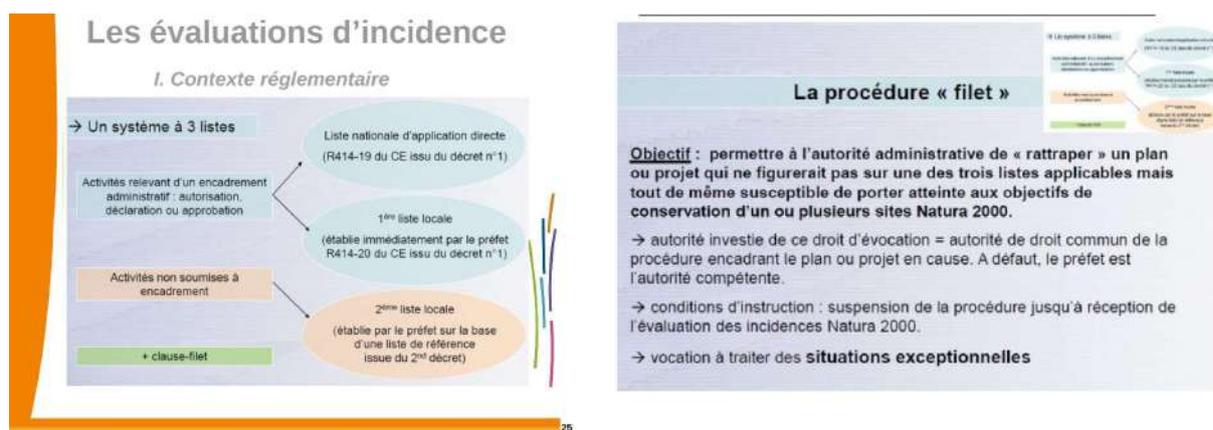
L'objectif de ce décret est de mettre en œuvre la dispense accordée par le 1er alinéa de l'article L. 341-6 du code forestier pour les sites de protection de la nature.

6.2.5. les contrôles de conformité des dossiers d'animation et de contrat Natura 2000

Ce point a informé les animateurs et leurs structures des points de vigilance en matière de contrôle de dossiers d'animation et de contrats Natura 2000, réalisés par l'ASP (agence de service et de paiement), présentés en annexe 20.

6.2.6. le projet de décret relatif aux évaluations d'incidences Natura 2000

Rappel de la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000



Le projet de décret modifiant les articles réglementaires relatifs aux activités soumises à EIN 2000 concerne la modification de la liste nationale : article R.414-19 du Code de l'environnement :

- Mise à jour des références
- ajout des manifestations nautiques motorisées en eau douce en site Natura 2000

- ajout des retournements de prairies situées en site Natura 2000, quand soumis à autorisation au titre du Code rural et des pêches maritimes (CRPM)

et concerne la modification de la liste nationale de référence pour la constitution des listes locales II : article R. 414-27

- Renforcement de l'item 7 sur les prairies permanentes

- Ajout des manifestations sportives non motorisées en site Natura 2000 (trails)

6.2.7. Évaluation de l'impact des Drones

Un état des lieux des connaissances sur l'impact des drones sur les sites Natura 2000 a été réalisé à l'occasion d'une stage à l'UMS Patrinat. En conclusion de ce rapport, la réglementation en vigueur semble inadaptée aux espaces naturels. Les drones ne sont inscrits dans aucune liste d'activité soumis à EIN 2000. Une partie très restreinte des espaces protégés est interdite de survol (parc et réserve naturelle national (e)). Il est nécessaire de poursuivre l'acquisition de connaissance et de déterminer si l'activité pourrait être soumise à évaluation d'incidence) certaines conditions en fonction de l'ampleur de l'activité : nombre seuil de drones, aire survolée, espèces présentes, périodes sensibles pour la faune présente.

Un guide de recommandations de la DGAC : aéromodélisme modèles réduits et drones de loisir est édité. Il rappelle l'interdiction de survol des parc nationaux et recommande dans les autres espaces naturels, de ne pas survoler en période de nidification-éclosion et en appel à la responsabilité des télépilotes de respecter des dispositions simples afin de limiter le recours à des interdiction formelles. Une carte interactive est disponible sur géoportail.



Figure 56: en rouge les zones d'interdiction de survol de drone

6.2.8. autres points

Projet d'instruction technique relative à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en forêt

Objectif de l'instruction technique :

Clarifier l'articulation du dispositif d'EIN2000 en forêt avec les dispositions du code forestier relatives aux documents de gestion forestière, ainsi qu'aux coupes et autres travaux forestiers.

Réforme du code des sports

L'ordonnance n°2015-1682 du 17/12/2015 et le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 prévoient :

- un régime général de déclaration simplifié : suppression de l'obligation de déclaration de toute manifestation sportive qui n'est ni organisée, ni autorisée par une fédération sportive
- un passage d'un régime d'autorisation à un régime de déclaration pour certaines manifestations : les courses sans VTM se déroulant sur la voie publique, les manifestations sans classement sans VTM se déroulant sur la voie publique (+100 participants).
- un allègement des procédures : les manifestations sportives sur la voie publiques sans VTM et se déroulant sur une seule commune font l'objet d'une déclaration auprès du maire et non plus du préfet.

Les périodes favorables pour les inventaires

Les périodes favorables pour réaliser les inventaires (par exemple lors des inventaires complémentaires dans le cadre des EIN 2000) doivent répondre à des critères de fiabilité et de cohérence des **périodes de prospections** :

- valider les périodes pendant lesquelles les inventaires ont été réalisés
- estimer si les inventaires réalisés sont suffisamment représentatifs

les mesures de réduction proposées relatives au dérangement de la faune pour **éviter les périodes sensibles**

- vérifier que les périodes de travaux soient suffisamment adaptées
- Connaître les **périodes d'inventaires favorables** par groupe d'espèce animales et végétales
- Connaître les **périodes sensibles** par groupe d'espèces animales

18 jours ont été nécessaires à cette mission, principalement sur la préparation de la RCPA 2019-2022 puis l'organisation du COPIL, la rédaction du bilan d'activité et sa diffusion.

6.3. Bilan triennal et perspectives

En 2016-2019, 19 % du temps de travail a été consacré à cette mission.

Cette mission est très consommatrice de temps car elle comprend l'organisation des réunions, la réalisation et la rédaction des documents préparatoires aux réunions et leur diffusion. La réunion de cadrage préalable à l'animation et le comité de pilotage impliquent la production d'un bilan d'activité et d'un prévisionnel d'actions.

Une moyenne de 15 jours est nécessaire pour répondre à cette mission. A l'avenir, ce volume horaire augmentera en vue de la rédaction des fiches actions de gestion du tome 2 du DOCOB actualisé pour les chiroptères et prenant en compte les résultats des états de conservation et la cartographie des habitats naturels réalisé en 2019.

7 Gestion financière et divers

En 2018-2019, les demandes de financement de l'animation 2019-2022 des sites Natura 2000 portés par le syndicat des Monges ont été déposées. Les animatrices ont travaillé sur le prévisionnel d'actions et sur le prévisionnel financier.

Suite à l'avenant à la convention financière 2016-2019, un nouveau budget prévisionnel a été monté. Il finance des actions d'études en faveur des chauves-souris, d'une action de sensibilisation des propriétaires forestiers et du grand public sur les chauves-souris, une expertise sur le bâtis abritant des Petits et Grands Rhinolophes, des locations ponctuelles de véhicules tout terrain.

La ligne investissement a été gonflée pour l'achat d'un ordinateur portable DELL afin de renouveler celui de 2013. Un prestataire a paramétré Windows et rendu l'ordinateur fonctionnel avec des logiciels libres.

L'achat d'un nouveau GPS garmin permettra aussi de rendre l'organisation des périodes de terrain plus fluides entre les chargées de mission. Il reste à financer les cartes IGN à intégrer dans le GPS pour qu'il soit fonctionnel. Des crédits sur la ligne fournitures de la convention 2019-2022 seront débloqués.

Aucune formation en 2018-2019.

Au total, ce sont 15,25 jours de travail sur cet item.

7.1 Bilan triennal et perspectives

Sur 2016-2019, 14 % du temps de travail ont été nécessaire pour répondre à cette mission qui comprend l'ingénierie financière, les facturations et devis, la formation, l'auto-formation, la mise à jour générale des connaissances...

Le montage de dossier de subvention pour le renouvellement des conventions d'animation est assuré par Valérie-Claude SOURRIBES, chargée de mission sur les 2 autres sites Natura 2000 portés par le syndicat des Monges, sur la base des éléments de prévisionnel apportés par l'animatrice de ce site. Cette action a impactée l'année 2018-2019 de cette période.

En 2017-2018, l'animatrice est partie en formation sur le dialogue territorial pendant 5 jours. La formation est fortement appréciée par l'animatrice. Le budget étant limité, une seule formation Natura 2000 est possible sur une période de 3 ans. Le sujet de formation choisi par l'animatrice n'est pas encore défini pour 2019-2022.

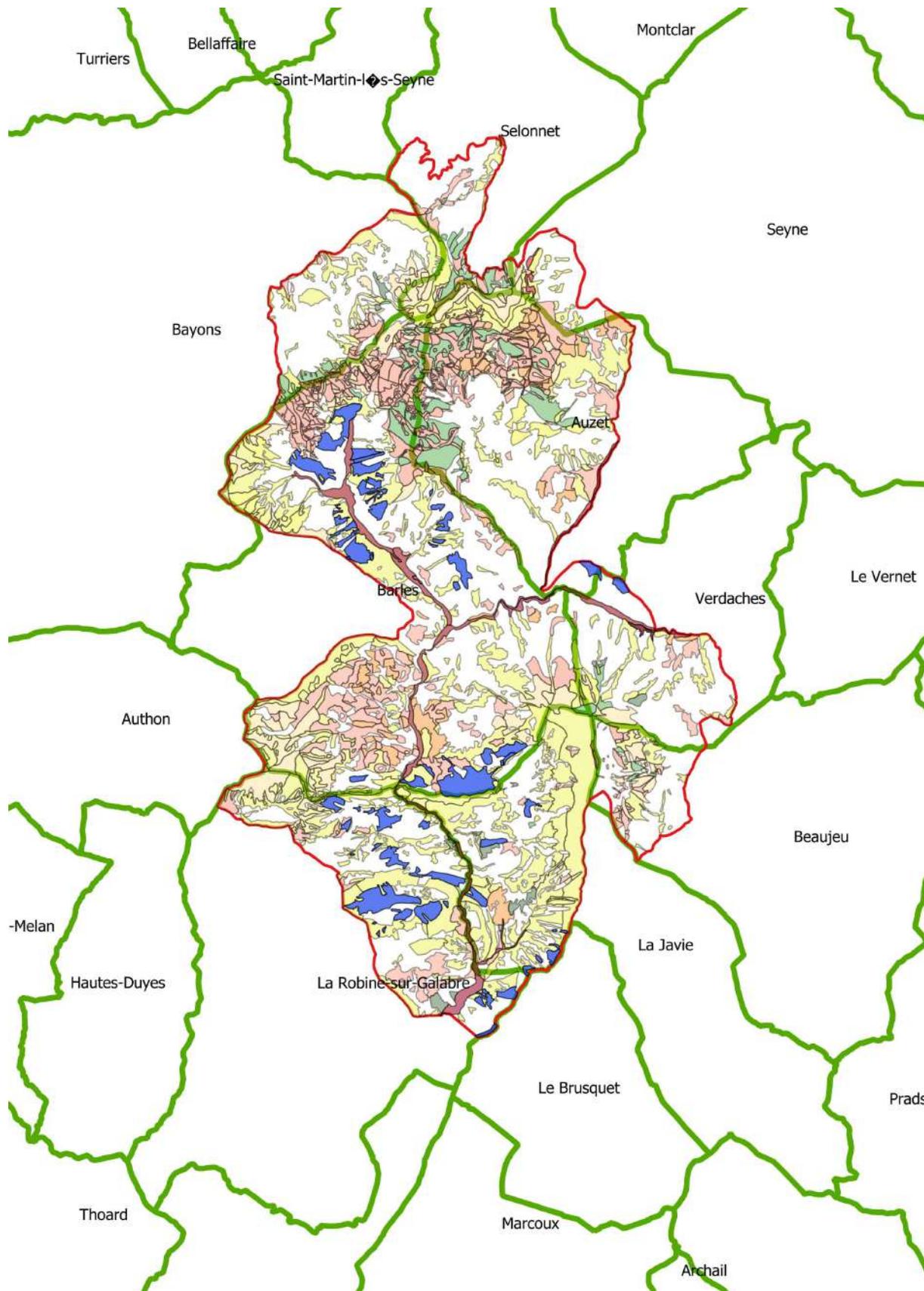
8 annexes

8.1

Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssa-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts riveraines
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
91E0		Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

8.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



8.4. Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

légende carte des habitats naturels d'intérêt communautaire

HAB IC copier

 3240&91E0

 3240&92A0

 4060

 4060&8120&4060

 4090

 5110

 5130

 6170

 6170&6170

 6170&6510

 6170&6520

 6170&8120

 6180

 6210

 6210&6170

 6230

 6510

 6520

 7230

 8120

 8120&6170

 8130

 8130&6170

 8130&8120

 8210

 8210&5110

 8210&8130

 8215

 8215&8130

 9150

 92A0



FR35_HAB PR

 Forêt alluviale à frênes et aulnes blanc*

 3240&92A0

 9180&8210

 9430

  5210

 FR35_périmètre

 COMMUNE

8.5. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

Code - nom scientifique	Nom vernaculaire	statut
Mammifères		
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproduction concentration
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> *	Grand Rhinolophe *	Reproduction et concentration
1307 - <i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	concentration
Myotis myotis**	Grand Murin	Non inscrit au FSD
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> *	Barbastelle d'Europe*	concentration
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	concentration
1352 - <i>Canis lupus</i>	Loup	résidente
Reptiles		
1298 - <i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	Non retrouvée
Poissons		
1163 - <i>Cottus gobio</i>	Chabot	résidente
6147 - <i>Telestes souffia</i>	Blageon	résidente
Invertébrés		
1065 - <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	résidente
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	résidente
1084 - <i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	résidente
1087 - <i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	résidente
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	résidente
6170 - <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	résidente
6199 - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	résidente
Plantes		
1474 - <i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	résidente
1902 - <i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	résidente

* espèce nouvelle découverte lors de l'étude 2014, ASELIA écologie, non inscrite au FSD initial

** espèce non encore inscrite au FSD

18 espèces annexe 2, 17 espèces animales, 1 espèce végétale

8.6. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 5 de la Directive habitats et autres espèces importantes

Invertébrés

<i>Maculinea arion</i>	Azurée du serpolet	Annexe 4
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	Annexe 4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Annexe 4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	Annexe 4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Annexe 4
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Annexe 4
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe 4

Mammifères

<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe 4
<i>Hypsugo savii</i>	Vesper de Savi	Annexe 4
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Annexe 4
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Annexe 4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe 4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de natterer	Annexe 4
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Annexe 4
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusus	Annexe 4
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'alcaethoe	Annexe 4
<i>Plecoptes macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	Annexe 4
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Lesler	Annexe 4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe 4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe 4
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe 4
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Annexe 4

Reptiles

<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Annexe 4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard de murailles	Annexe 4
<i>Timus lépidus (reptile)</i>	Lézard ocellé	Protection nationale, non inscrit au FSD
<i>Alytes obstetricans (amphibien)</i>	Crapaud accoucheur	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Pumilla alpicola (mollusque)</i>	Maillot des alpes	protégé

Plantes

<i>Asperula rupicola</i>	<i>Lathyrus nissolia</i>
<i>Astragalus depressus subsp. depressus</i>	<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>
<i>Avenula versicolor subsp. praetutiana</i>	<i>Orchis tridentata</i>
<i>Bromus pannonicus subsp. monocladus</i>	<i>Orlaya intermedia</i>
<i>Campanula alpestris</i>	<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>
<i>Carex alba</i>	<i>Seseli annuum subsp. carvifolium</i>

Cirsium morisianum

Dianthus deltoides

Ibérís nana

Crepis pygmaea

Cruciata pedemontana

Epipactis leptochila

Euphorbia hyberna subsp. canutii

Euphorbia taurinensis

Juniperus thurifera

Ibérís nana

Lathyrus nissolia

Orchis tridentata

Orlaya intermedia

Teucrium lucidum

Euphorbia hyberna subsp. Canutii

Saxifraga callosa subsp. callosa

Seseli annuum subsp. Carvifolium

Lilium bulbiferum var. croceum

Teucrium lucidum

Œillet delta

Cobeille d'argent de can- Liste rouge
dolle

Protection national non inscrite
au FSD

8.7. Annexe 7 : CDC travaux pin à crochets

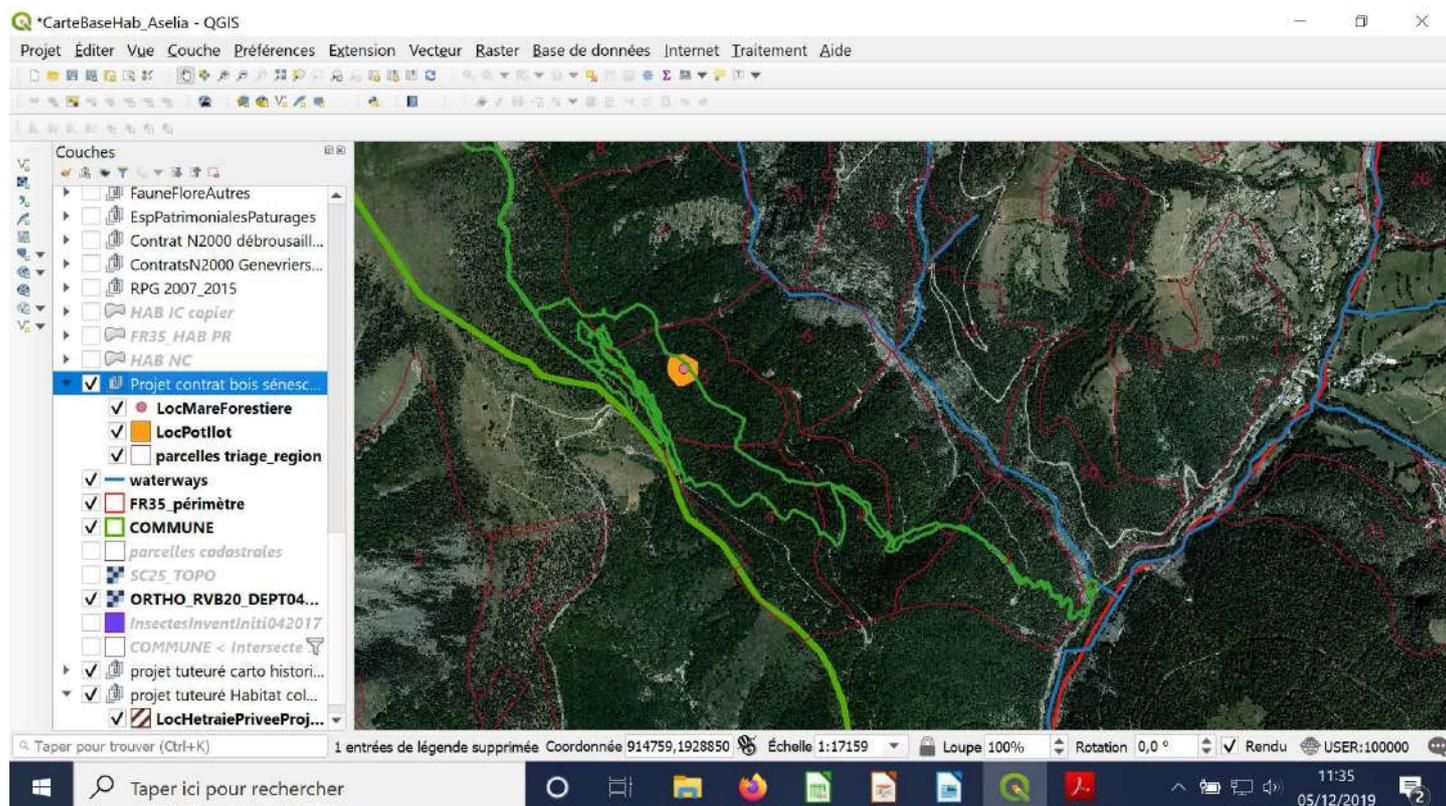


N° de dossier OSIRIS : _____ Date de signature du contrat : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cahier des charges annexé au contrat n°

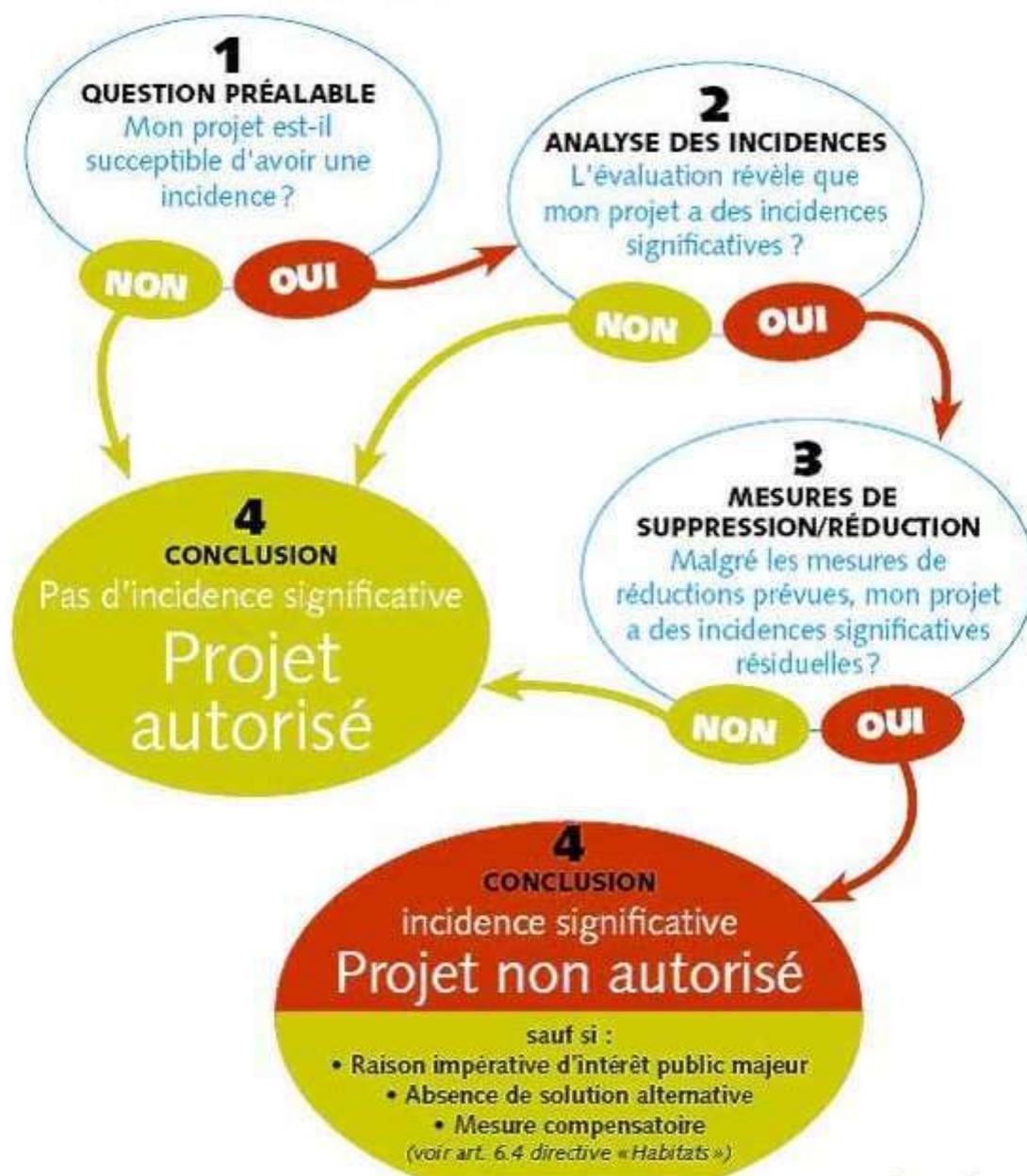
Site(s) Natura 2000 :		
FR 9 3 0 1 _5 3 _5 _ - Libellé du site Natura 2000 : montagne de Val haut, cluses de Barles - Cluses de Verdaches.....		
FR _ _ _ _ _ _ _ _ - Libellé du site Natura 2000		
Code action DOCOB : 3-1	Intitulé de l'action du DOCOB : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets	Priorité DOCOB : P1 <input checked="" type="checkbox"/> ; P2 <input type="checkbox"/> ; P3 <input type="checkbox"/>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif de la mesure est de Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production.....</p> <ul style="list-style-type: none"> - dégagement et le dépressage en vue de favoriser les régénérations de pins à crochets de l'envahissement du sapin, de l'épicéa et du pin sylvestre, - dégagement et le dépressage en vue de favoriser l'implantation du pin à crochets. - objectif à long terme : avènement de peuplements primaires de pins à crochet à partir de la constitution d'un gisement de graines issus des arbres matures. 	
Habitats et espèces concernées	<i>Habitats d'intérêt communautaire (Nom/Code)</i> - 9430 : forêt montagnarde et subalpine à Pinus uncinata - -	<i>Espèces d'intérêt communautaire (Nom/Code)</i> - - -
Localisation de l'action	Commune de Seyne-les-Alpes..., cartographie annexée au contrat.	
Surface engagée par Id élément et total (Ha, Ml, Pt)	2,4 ha	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - les travaux devront être réalisés avant le 15 mars et après le 31 juillet - photos avant et après travaux 	

8.8. Annexe 8 : arbres bio



8.9. Annexe 9 : démarche d'évaluation des incidences et synthèse des projets soumis à EIN 2000

« Petit » ou « gros » projet, mon dossier doit toujours comporter les chapitres 1 et 4. Les chapitres 2 et 3 ne sont développés que si nécessaire, en application du principe de proportionnalité.



Synthèse des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 dans les Alpes de Haute-Provence

Domaine	Liste nationale R414-19 du CE	Liste locale 1 AP du 04/03/2014	Liste locale 2 AP du 04/03/2014
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes d'impact</u> • <u>Autorisation parc national et sites classés</u> • <u>Dépendances domaine publique</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Affouillements et exhaussements du sol : > 2m et > 2ha > 1000m² et < 2ha • Aménagement ou modification d'une grotte ou d'une cavité souterraine recevant du public • Aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés au delà de 2 ha • Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie > 2 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réparation de ponts/viaducs/tunnels ferroviaires • Travaux sur des parois rocheuses ou cavités souterraines • Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie < 2ha
Energie – réseaux		<ul style="list-style-type: none"> • Concessions d'énergie hydraulique • Installation d'ouvrages de production d'électrique solaire si la puissance est > 50 kW crête ou si la surface au sol est > 1 000 m² • Installation de relais de téléphone mobile et de satellite • Etablissement de réseaux câblés radios ou télévision 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'éolienne dont la hauteur < 12m
Risques		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Plan de prévention des risques naturels prévisibles (si travaux)</u> • <u>Programme d'actions de prévention contre les inondations (si travaux)</u> • <u>Plan départemental ou interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie (si travaux)</u> 	
Forêt - Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Docs départementaux de gestion</u> • <u>Docs gestion forêt</u> • <u>Coupes forestières</u> • <u>Aires géographiques de production</u> • <u>Traitements aériens</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Coups ou abattages en Espaces Boisés Classés (EBC)</u> • <u>Travaux pour la mise en valeur et à la protection des forêts de protection</u> • <u>Introduction d'espèces allochtones</u> • <u>Lutte chimique contre les nuisibles</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création de voie forestière</u> • <u>Création de voie de défense des forêts contre l'incendie</u> • <u>Création de pistes pastorales</u>
Eaux et milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Déclaration & autorisation loi sur l'eau</u> • <u>Manifestations nautiques</u> • <u>Schéma culture marine</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Schéma départemental de vocation piscicole</u> • <u>Plan de gestion des cours d'eau</u> • <u>Installation de baignade</u> • <u>Introduction d'espèces allochtones</u> • <u>Lutte chimique contre les nuisibles par le recours à des appâts empoisonnés</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides ou de marais (pour surface > 0,01ha)</u>
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Manifestation sportive débrant un titre national ou international ou >100 000€</u> • <u>Homologation de circuits</u> • <u>Manifestation motorisés hors voies ouvertes à circulation</u> • <u>Rassemblements festif musical</u> • <u>Manifestation but lucratif</u> • <u>Manifestation aériennes importante</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Manifestation sportive :</u> > 1000 participants (concurrents + spectateurs + organisateurs) Motorisé sur voies ouvertes > 100 véhicules Non motorisé hors voies ouvertes > 500 participants Epreuve spéciale nocturne de rallye, en site à chiroptères • <u>Manifestation aérienne publique</u> • <u>Atterrissage et décollage en montagne hors d'un aérodrome</u> • <u>Utilisation d'hélicoptère</u> • <u>Agrément des aires d'envol et atterrissage hors aérodrome</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste</u>
Urbanisme et planification	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Docs d'urbanisme</u> • <u>Cartes communales</u> • <u>Unités Touristiques Nouvelles (UTN)</u> • <u>Carrières</u> • <u>Déchetteries</u> • <u>Arçets de mines</u> • <u>ISDI (déchets inertes)</u> • <u>ICPE</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Création ou agrandissement d'un terrain de camping</u> • <u>Aire de stationnement</u> • <u>Permis de construire pour une superficie > 1 500 m²</u> • <u>Constructions ou installations visées au c) de l'art. L. 145-3-III du code de l'urbanisme pour toute superficie > 1 500 m² de SHOB</u> • <u>Création de lotissements</u> • <u>Travaux sur monuments historiques classés ou inscrits</u> 	
Divers		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Schéma départemental de gestion cynégétique</u> • <u>Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)</u> • <u>Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée (P.D.I.R.M.)</u> • <u>Projet d'intérêt général (PIG)</u> • <u>Déclaration d'utilité publique (DUP)</u> • <u>Déclaration d'intérêt Général (DIG)</u> • <u>Illumination nocturne de sites naturels</u> • <u>Demande d'autorisation de fouille archéologique</u> 	

Les items soulignés sont ceux soumis à évaluation même hors site Natura 2000

DDT du 04 27/04/2017

8.10. Annexe 10 : extrait fascicules et activités sportives

Habitats	Période sensible et/ou à risque	Principales incidences possibles																																				
 <p>Lande à Photodendron © Julien Barot-ONF</p> <p>Pelouse à Pétouque violette © Jean Eric - ONF</p> <p>Milieux ouverts et semi-ouverts : pelouses, prairies et landes</p> <p>D'une importante richesse tant faunistique (animaux) que floristique (flore), ces milieux sont essentiels à de nombreuses espèces vivantes (fleurs, papillons, insectes, reptiles, chauves-souris, grands ongulés, oiseaux...) comme zone de nidification, de chasse, espace de vie. Leur conservation est l'un des grands enjeux du site Natura 2000 "Montagne de Val-Haut- Clues de Barles - Clues de Verdaches".</p>	<p>Une bonne partie des risques de dégradation ont lieu en période de développement de la végétation. Ainsi, les saisons les plus sensibles sont le printemps et l'été. Une fois la reproduction aboutie et la production de graines réalisée, les effets négatifs sur la pérennité du milieu diminuent.</p> <p>Pour les espèces animales, le risque de dérangement se concentre lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes au printemps et en été.</p> <p>Attention toutefois, selon les conditions, tous les projets avec utilisation d'engins restent impactants même en hiver sur la flore (sol détrempé, ...) et pour des espèces en période de repos comme le Tétrás-Lyre (oiseau), très sensible au dérangement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Risque de perturbation de l'habitat/espèce</th> </tr> <tr> <th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </tbody> </table>	Risque de perturbation de l'habitat/espèce												J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement et arrachement du couvert végétal, destruction des plantes hôtes des papillons - Dégradation physique du sol par le passage répété sur le milieu (tassement, érosion). - Dérangement de la faune, modification de comportement (bruit, lumières, proximité). - Impacts paysagers par la création de cheminements, de voies de déplacements. - Rejets d'effluents, déchets abandonnés, pollution des sols - Ecrasement de nids ou de couvées
Risque de perturbation de l'habitat/espèce																																						
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																											
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																											
 <p>Réserve de Pins sylvestres, Seyre les Alpes, Daniel Rabou, ONF</p> <p>Forêts</p> <p>Le site Natura 2000 abrite des habitats forestiers très diversifiés : la hêtraie sèche, l'érablaie de ravin, la pineraie à crochets sur sol calcaire etc. La faible exploitation des forêts, dû en partie à l'inaccessibilité des peuplements permet le développement d'une biodiversité remarquable</p>	<p>Le principal risque, outre la dégradation physique des arbres, est lié au dérangement, voire à la destruction potentielle, de certaines espèces animales et végétales vivant en forêt.</p> <p>Egalement, le risque d'incendie peut être prédominant en conditions de sécheresse.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Risque de perturbation de l'habitat/espèce</th> </tr> <tr> <th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </tbody> </table>	Risque de perturbation de l'habitat/espèce												J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	<ul style="list-style-type: none"> - Risque incendie (en période estivale et/ou conditions de sécheresse) - Piétinement excessif du sol et de la végétation, en particulier des jeunes pousses, - Destruction ou dégradation de plantes rares ou protégées - Dérangement d'espèces animales (bruit, lumière, proximité, etc.)
Risque de perturbation de l'habitat/espèce																																						
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																											
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																											

11

1 - Randonnées pédestre et équestre, marche nordique, raquette à neige, course à pied, trail...

Mon événement	Incidences potentielles sur l'environnement	Mesures de réduction envisageables
Le tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune à proximité du tracé - Piétinement de la flore - Érosion des sols - Pollution due au résidu de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et adaptation des tracés pour canaliser les participants en fonction des enjeux environnementaux. - Utilisation exclusive des pistes et sentiers existants. Pas de création de sentiers. - Favoriser des itinéraires déjà fréquentés. - Conformité du tracé avec celui réellement emprunté le jour J par les participants (sauf si la sécurité, l'état des sentiers ou d'autres aléas nécessitent une modification partielle). - Mise en défens de certaines zones. - Pas de balisage peinture (ni biodégradable, ni biofragmentable) ; uniquement avec rualises, flèches cartonnées, piquets amovibles. Pas de clous dans les arbres. - Balisage éphémère à poser au plus tôt 24h avant et débalisage exhaustif maximum 48h après. Et dans le strict respect de la réglementation sur la circulation motorisée (privilégier un balisage à pied et à vélo).
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement excessif du sol et de la végétation - Dérangement des espèces par le passage répété - Déchets abandonnés en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre de participants. - Limiter l'utilisation des bâtons. - Pénaliser les participants qui larguent un déchet en chemin. - Rappeler au micro les consignes avant le départ. - Sensibiliser les participants aux enjeux de préservation des sites traversés (page web dédiée, volet sur le bulletin d'inscription, affiches, poster...). - Proposer à chaque participant de signer une charte "sport durable", préalable et nominative (charte complémentaire au règlement et qui précise en détail les engagements écoresponsables du participant).

2/18

Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuelle trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Écrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli (gants et sacs pour les bénévoles). - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

**8.11. Annexe 11 :extrait du fascicule de sensibilisation environnementale,
Aselia écologie**

Sensibilisation environnementale au site
de la vallée du Bès
RD900a PR14+730.

Lieu : Esclangon, Commune de la Javie



Site Natura 2000 – FR9301535 – Montagne de val-haut-clues de Barles – Clues de verdaches.

1

1-Descriptif du site

Vous allez intervenir dans le périmètre du site Natura 2000 – FR9301535 – Montagne de val-haut-clues de Barles – Clues de verdaches.

Des mesures sont à prendre pour que les incidences du projet de sécurisation soient marginales voire nulles.

a) Espèces remarquables présentes

Asélia écologie a réalisé un inventaire écologique des lieux. Une attention particulière est à apporter pour:

- La Flore suivante :

- *Céphalaria leuchantha*



- *Aristolochia pistoloche*



- Mollusque :

Il est tout à fait possible de rencontrer l'escargot protégé *Chondrina megacheillos caziotana*

- *Chondrina megacheillos caziotana*



b) Mesures à prendre

- Ne pas piétiner dans les zones balisées par l'écologue,
- Ne pas créer de dépôt de matériaux du chantier en espace naturel hors zone autorisée par l'écologue
- Nettoyer toutes les coulures de coulis qui pourraient avoir lieu,
- Si vous trouvez l'escargot protégé, appeler l'écologue qui vous donnera la marche à suivre 06.06.56.81.09
- Pour les phases à venir, des anneaux ASM seront à placer dans les filets plaqués pour laisser l'accès aux fissures aux chiroptères
- Appliquer le SOPAE de votre entreprise
- Utiliser un bac de rétention sous la centrale d'injection,
- Vérifier que les raccords soient parfaitement étanches

8.12. Annexe 12 flyer grand public



LES CHAUVES-SOURIS
DES MONGES
se mettent à nu !

19h30 à 23h
Salle des fêtes
de Verdaches

Vendredi 7 juin
2019

Exposition Voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheval Blanc : à la découverte d'un monde renversant

LE SHOW-SOURIS
pour petits, grands, curieux ou terrifiés,
scientifiques, rêveurs, somnambules ou insomniaques.

SORTIE NOCTURNE
Balade commentée au pays des ombres et de l'inaudible.
Apéritif dînatoire offert et repas tiré du sac

© Photos Yoann Puyard Raphaël Colombo,
© Illustrations Aline Lasse, Crétion Pigment noir

Participation gratuite - Renseignements et inscription souhaitée:
Par téléphone : 06 24 15 37 25 - Par courriel : carolineouteyard@gmail.com
Plus d'informations : www.massif-des-monges.n2000.fr/participez/les-chauves-souris-des-monges-se-mettent-nu

P R O G R A M M E

19h30
Apéritif dînatoire offert par les organisateurs
Produits du terroir. Repas tiré du sac
Exposition Voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheval Blanc :
à la découverte d'un monde renversant.

20h30
LE SHOW-SOURIS
par Raphaël Colombo
Les chauves-souris des Monges se mettent à nu pour une soirée renversante !!!
Prenez votre courage à deux ailes, et laissez-vous transporter dans le merveilleux monde de ces petites créatures zélées... Un voyage qui débute au coucher de soleil et prend fin à l'aurore, une soirée au pays de la nuit, entre rêve et réalité, où voir avec les oreilles est une science et dormir la tête en bas un art de vivre.
Pour petits, grands, curieux ou terrifiés, scientifiques, rêveurs, somnambules ou insomniaques.

22h
SORTIE NOCTURNE
pour petits et grands à la découverte de ces créatures de la nuit, animée par Raphaël Colombo.
Armés de détecteurs d'ultrasons nous partirons à la rencontre de ces demoiselles nocturnes pour une petite balade commentée au pays des ombres et de l'inaudible. Découvrez votre environnement comme vous ne l'avez jamais vu, et ces mammifères comme vous ne les avez jamais entendus.

N'oubliez pas votre lampe de poche et un petit pull.

Ne pas fumer sur la voie publique



8.13. Annexe 12 : invitation propriétaires forestiers

9

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels et semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore qu'il abrite.

Le site Natura 2000 « montagne de Val-Haut- Clues de Barles-Clues de Verdaches » regroupe 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine sur Galabre, Selonnet, Seyne, Verdaches sur 13 200 ha. Il est animé par le syndicat mixte du massif des Monges. L'animatrice du site met en œuvre des outils de gestion, de contractualisation sur des pelouses, des prairies, landes et forêts et des actions de sensibilisation de tous les usagers du site en vue de maintenir le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales.

Qu'est de que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion

Qui est Raphaël Colombo ?

Raphaël Colombo est écologue, spécialiste des chauves-souris et vulgarisateur naturaliste. Son entreprise Asellia écologie est experte dans l'étude des écosystèmes naturels, la transmission des savoirs scientifiques et la recherche en écologie.

Cette action est soutenue par



INVITATION

VENDREDI 7 JUN 2019
18h à 19h30

Salle des fêtes de Verdaches
(Alpes-de-Haute-Provence)

Pourquoi et comment prendre en compte les chauves-souris dans la gestion et l'exploitation forestière ?

Suivi du show - souris et d'une sortie nocturne pour petits et grands

Participation gratuite et inscription souhaitée

Par téléphone : 06 24 26 27 25 ; 06 28 28 25 61
Par courriel : carolinegouteyrand@gmail.com
alexandre.jourdan@cpnf.fr
www.alpes-de-haute-provence.natura-2000.fr/sites-des-alpes-de-haute-provence/sites-natura-2000-des-alpes-de-haute-provence/montagne-de-val ; <https://paca.cnpf.fr/>



Pourquoi et comment prendre en compte les chauves-souris dans la gestion et l'exploitation forestière ?

Il vous sera présenté les chauves-souris et leurs milieux de vie en forêt, les outils d'évaluation de la biodiversité, les bonnes pratiques, les solutions de gestion et les moyens financiers (contrat Natura 2000).

17h30 *accueil des participants propriétaires forestiers*

18h *pourquoi et comment prendre en compte les chauve-souris dans la gestion et l'exploitation forestière ? par Raphaël Colombo, Alexandre Jourdan, Caroline Souteyrand*

19h30 *Moment de convivialité offert par les organisateurs*
Produits du terroir. Repas tiré du sac

Exposition *Voitigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheval Blanc : à la découverte d'un monde renversant*

20h30 *Le show-souris.*

Une soirée renversante sur les chauves-souris par Raphaël Colombo. Les chauves-souris des Monges se mettent à nu pour une soirée renversante !!! Prenez votre courage à deux ailes, et laissez-vous transporter dans le merveilleux monde de ces petites créatures zélées... Un voyage qui débute au coucher de soleil et prend fin à l'aurore, une soirée au pays de la nuit, entre rêve et réalité, où voir avec les oreilles est une science et dormir la tête en bas un art de vivre. Pour petits, grands, curieux ou terrifiés, scientifiques, rêveurs, somnambules ou insomniaques.

22h *Sortie nocturne pour petits et grands à la découverte de ces créatures de la nuit*

animée par Raphaël Colombo. Armés de détecteurs d'ultrasons nous partirons à la rencontre de ces demoiselles nocturnes pour une petite balade commentée au pays des ombres et de l'inouï. Découvrez votre environnement comme vous ne l'avez jamais vu, et ces mammifères comme vous ne les avez jamais entendus. N'oubliez pas votre lampe de poche et un petit pull.



8.14 Annexe 14 : plaquette diffusée par voie postale à 331 propriétaires forestiers

VOUS ÊTES GESTIONNAIRE

Exploitant forestier (domanial, communal ou privé), Responsable d'entretien d'espaces verts ou de berges de rivières et canaux, Exploitant de vergers, Particulier...

Grosses dévoreuses d'insectes ravageurs, les chauves-souris sont des alliées de premier plan dans ces différents secteurs d'activité. Bien que protégées par la loi, elles sont souvent menacées, en particulier par la disparition de leurs gîtes, qu'il convient donc de sauvegarder.

Arbres-gîtes utilisés par les chauves-souris:

Vous en avez repéré (écoute, observation), ou vous en a indiqué. Signalez-les à la SFEPM ou à un spécialiste local. Il faut absolument préserver ces arbres-gîtes.

Arbres présentant des cavités favorables:

Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de préserver ces arbres-gîtes potentiels, ou du moins d'en conserver quelques-uns dans les alignements (allées, haies, talus boisés, berges de rivières), et dans les parcelles forestières (au minimum à 10 par hectare).

La démarche la plus efficace est d'engager, en partenariat avec des spécialistes locaux, un recensement des arbres-gîtes et des arbres favorables, qui seront dénombrés, localisés et marqués d'un signe particulier (déjà en cours dans bon nombre de forêts domaniales).

Il faut rappeler ici que les arbres présentant des cavités favorables n'ont pas pour but de vendre, mais de ne pas être abattus ou en cas de nécessité, pour des raisons phytosanitaires ou de sécurité (risque de chute) dans un objectif, car si le gîte se situe au niveau du tronc ou d'une branche restreinte, il est toujours possible de l'élaguer soigneusement et de l'enterrer (rayonnage au-dessus du gîte), ce qui réduit considérablement le risque de chute.

Préservation des territoires de chasse
En plus de préserver les arbres-gîtes, les gestionnaires forestiers sont encouragés à préparer les feuillus aux réseaux, maintenir des coupes de continuité (allées, haies, talus et berges boisés...), préserver quelques sites de vieillissement, conserver ou créer des points d'eau, et d'une façon générale, éviter les coupes à blanc, et rechercher la diversité des milieux...

Les arbres-gîtes et les tempêtes
Les tempêtes peuvent occasionner une mortalité importante chez les chauves-souris arboricoles. Si les fissures caractéristiques des chênes résistent bien, on a noté que les peuplements de mélèzes et de feuillus très âgés sont les plus fragiles, d'où l'intérêt d'encourager la gestion en futaie régulière avec mélange d'essences. Par ailleurs, c'est lors de ces coups de vent que de nombreux arbres se fendent. S'il se agit de fentes, il faut les préserver très soigneusement, après quelques années de cicatrisation. Ne fumeriez pas des cavités très favorables aux chauves-souris.

Les gîtes artificiels ou "nichaires"

Il n'est pas recommandé de créer des gîtes artificiels, mais des plans de gestion forestiers incluant un programme de protection. Il est bien plus important de préserver les arbres-gîtes naturels existants, et ceux qui présentent des cavités favorables.

Par contre, ils peuvent être indiqués, de façon ponctuelle, pour mener une étude sur les chauves-souris d'un secteur donné, ou encore pour tenter d'attirer les chauves-souris dans un programme de lutte biologique contre les insectes ravageurs, par exemple en zone de vergers, ou dans les forêts gérées en faveur de la biodiversité, de novembre à mai, ou la reproduction - de mai à août).

VOUS ÊTES BÛCHERON OU ELAGUEUR

Des travaux sont inévitables sur un ou des arbres-gîtes. Il convient alors de respecter la période et la méthode les moins traumatisantes pour les animaux:

Périodes à respecter:

- Éviter absolument les mois de juin et juillet, c'est le moment de la reproduction, des mâles bas à l'envol des jeunes. Même si certaines femelles survivent, les jeunes, incapables de voler, meurent.
- Éviter si possible la période de novembre à mars, c'est l'hibernation. Le risque de destruction est réel pour les animaux les plus affaiblis.
- Avril-mai et septembre-octobre sont les mois où les chauves-souris ont le plus de chances de survivre, si leur gîte est détruit.

Méthodes:

- Les élagueurs préférant le démontage et la dépose en douceur (à l'aide d'élingues jusqu'au sol) des tronçons comportant des gîtes ou des cavités favorables. Ne jamais détruire l'entree d'une cavité, mais la préserver, ainsi que la partie supérieure de l'espace interne. Tronçonner en dessous et largement au-dessus de la partie creuse intérieure (qui "sonne creux"), pour les trous de pics, caries, troncs creux... ou du bûchelet de cicatrisation pour les fissures.
- Les bûcherons évitent si possible l'abattage d'un arbre-gîte connu ou potentiel avant l'abattage. Les branches et les arbres voisins amortissent ainsi le choc lors de la chute de l'arbre. S'il y a de grosses plaques d'écorce décollées, attention : des chauves-souris peuvent éventuellement s'y abriter.
- Méthode du "comptage-bouchage": un soir, compter les animaux qui s'envolent. Le lendemain soir, boucher l'orifice du gîte une fois qu'ils sont tous partis. Attention ! Ne jamais pratiquer cette opération pendant l'élevage des jeunes, en juin-juillet.

D'une façon générale, le mieux est de toujours contacter un spécialiste, qui évaluera la meilleure méthode et le moment adéquat pour agir.

Associations ou spécialistes à contacter :

SFEPM : 02 48 70 40 03
et sur Internet : www.museum-bourges.net, ou sfepm.ciril.fr

Où bien :

ES

Caroline Souteyrand, chargée de mission Natura 2000 site "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles-Clues de Verdaches" caroline@souteyrand@gmail.com
06 24 16 37 25

Conception et réalisation
Philippe Péronard (texte, photos et dessins © 2000), avec la collaboration de Laurent Arthur, Michèle Lesobre et Michel Borelout, et le concours de



LES CHAUVES-SOURIS ET LES ARBRES

Connaissance et protection



Sur les 30 espèces de ces mammifères volants recensées en France, la majorité est susceptible d'utiliser les cavités des arbres pour s'abriter, mais aussi pour hiberner et se reproduire.

Voici quelques éléments pour mieux les connaître, et pour protéger sur le terrain les gîtes naturels de ces insectivores indispensables à l'équilibre écologique des milieux.

LES ESPECES

En Europe, toutes les espèces de chauves-souris arboricoles appartiennent à la famille des Vespertilionidés.

Plusieurs d'entre elles ne sont pas strictement arboricoles et peuvent utiliser d'autres gîtes que les cavités dans les arbres. Cela dépend des espèces, mais aussi des conditions climatiques et des périodes de l'année. A l'inverse, même des chauves-souris très liées aux bâtiments, comme la Pipistrelle commune ou la Sérotine, y sont parfois observées.

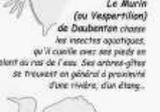
En général, les espèces ne se mélangent pas entre elles dans les gîtes. Les animaux présents dans une cavité peuvent être isolés ou en petits groupes - parfois en colonies (estives) de plusieurs dizaines d'individus. La durée de l'occupation des "arbres-gîtes" par les chauves-souris va de quelques jours (dans les périodes transitoires où elles changent souvent d'abri), à plusieurs mois (pour l'hibernation - de novembre à mars, ou la reproduction - de mai à août).



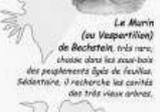
Le Murin (ou Vespertilion) de Daubenton chasse les insectes nocturnes, qu'il capture avec ses pieds en volant au ras de l'eau. Ses arbres-gîtes se trouvent en général à proximité d'une rivière, d'un étang...



Le Murin (ou Vespertilion) de Bechstein, très rare, chasse dans les sous-bois des peuplements âgés de feuillus. Sédentaire, il recherche les cavités des très vieux arbres.



La Barbastelle, au pelage orange, se nourrit de petits papillons nocturnes, dans les bois de feuillus et de résineux. On observe souvent de gîte, elle s'abrite dans les cavités et sous les écorces décollées des arbres, surtout pour passer l'hiver.



La Pipistrelle de Nathusius est une petite espèce d'été, qui se reproduit en Europe du Nord et parcourt parfois plus de 2000 kilomètres pour venir hiberner dans les arbres de nos régions.

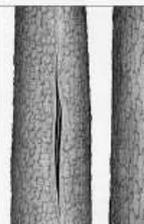
L'Oreillard roux (ou oreillard rouge), reconnaissable à ses petites oreilles, est capable de voler au-dessus de nos têtes, pour attraper papillons et araignées. Son habitat préféré est le permis d'utiliser des arbres-gîtes situés même au-dessus des routes.

LES DIFFERENTS TYPES DE GÎTES

Compte tenu de la position des chauves-souris au repos, toute cavité abritée à l'intérieur d'un arbre peut convenir, pour peu qu'elle soit située au-dessus de son accès. L'espace interne doit être sain, suffisamment profond, sans être trop resserré ni trop spacieux, et l'accès ne doit pas être trop large, pour l'isolation thermique et la protection contre les gros prédateurs.

Les cavités qui correspondent le mieux à ces critères sont:

- Les fissures étroites causées par la tempête ou le gel (gélivure : bois fendu, souvent de part en part : rotule...), et dont la cicatrisation crée le gîte dans la partie supérieure.
- Les anciennes loges de pics, creusées vers le haut au fil des ans, ou mieux, les doubles ou multiples trous de pics reliés entre eux.



Fissure (ou gélivure) dans un chêne. Fissure (ou gélivure) associée à une rotule dans un châtaignier. Fente dans un hêtre. Coupes transversales



Double trou de pic dans un hêtre, et coupe longitudinale



Guano

D'autres types de gîtes sont observés plus souvent, comme les "caves" (à savoir les cavités dans le pourcentage, les fissures de sève (anciennes lésions de branches ramolies), les trous ou branches creuses (craques fongiques et fruitières), les grosses écharces cicatrisées et les plaques d'écorce décollées, ou simplement derrière de terre... Le hauteur des gîtes peut aller de moins d'1 m à plus de 20 m. Le diamètre (trou ou ouverture) est variable (mais supérieur à 10 cm). Les critères de reproduction s'abritent souvent dans de gros arbres. Les mâles et les embryons des arbres-gîtes sont observés et observent surtout des espèces cavernicoles. Le terme n'est pas un obstacle à l'occupation d'une cavité par un individu, contrairement aux données ou branches au pourcentage gîte leurs gîtes et autres. Sous les petites caves, on observe parfois un seul animal, parfois d'un couple et de certains, le "guano" (1) mais le plus souvent, il n'y a aucun indice extérieur de l'occupation par des chauves-souris. Par contre, il arrive que leurs petites crues, par temps chaud, révèlent leur présence.

(1) Il ne se peut d'ailleurs pas de plusieurs années de suite.

LES ESSENCES DES ARBRES-GÎTES

La plupart des arbres-gîtes sont vivants, l'isolation thermique y étant optimale. Par ailleurs, ce sont le plus souvent des feuillus, sans doute à cause de l'absence de résine. Les essences utilisées sont variées, mais certaines sont préférées pour plusieurs raisons:

- leur abondance relative dans les peuplements de la région ou du milieu concerné.
- leurs caractéristiques physiques et mécaniques permettant ou non la formation de cavités favorables: par exemple, sous l'effet du vent, certaines essences vont plutôt se fendre (chêne, châtaignier, robinier), alors que d'autres vont plus facilement casser (hêtre, pin sylvestre).
- les conditions phytosanitaires des espaces internes, qui ne doivent pas être trop humides ou pourrissantes.

Les chênes (pédunculé et sessile) sont les arbres-gîtes le plus souvent occupés. Viennent ensuite le hêtre, le platane, le frêne, le châtaignier et le robinier. Mais bien d'autres essences peuvent aussi servir de gîte et ne doivent pas être négligées, comme le tilleul, le marronnier, le saule, les fruitiers (pommier, poirier, prunier...), le bouleau, le chêne rouge, l'érable plane, l'orme, et même quelques résineux comme le pin sylvestre, le cèdre, le Douglas ou le séquoia.



La Noctuelle commune, au poil roux, chasse au-dessus des bois et des plans d'eau. Ses arbres-gîtes, souvent assez âgés et d'un accès dégagé, se trouvent aussi bien en forêt que dans les parcs urbains, et sont parfois occupés grâce aux crues créés par les animaux.

8.15. Annexe 15

Continuons à les aider...

En France, toutes les chauves-souris sont protégées suite à la loi de protection de la nature de 1976 : il est strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser, ainsi que de détruire ou détériorer leurs habitats. Mais les dérangements durant l'hiver, la disparition de leurs gîtes de mise bas, l'utilisation trop généralisée et mal maîtrisée de pesticides, s'ajoutant à un faible taux de renouvellement des populations sont autant de facteurs compromettant leur survie.

Le Groupe Chiroptères de la SFEPM est un réseau de bénévoles, structuré au niveau national avec des coordinateurs régionaux. Ils agissent en partenariat avec des associations (ou structures) locales pour connaître, privilégier et sensibiliser le public à ces mammifères vulnérables.

À lire
L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord
 Dietz C., Van Halbeers H., Hill D., 2009, Belachoux et Niestlé, 400p.

Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse
 Arthur L. Lemaire M., 2015, Biotope, Méze (Collection Parthénopé), MNHN, Paris, 2^e éd., 544p.

Et sur Internet :
<http://www.sfepm.org>
<http://www.museum-bourges.net/>

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
 19 Allée René Ménard
 18000 Bourges
 contact@sfepm.org
 02 48 70 40 03

Relais local du Groupe Chiroptères SFEPM

Les chauves-souris

des mammifères fascinants à protéger

...et conservons leurs milieux de vie

Préservez les terrains de chasse des chauves-souris (haies, vergers traditionnels, prairies de pâture, rivières bordées d'arbres...) ainsi que les gîtes où elles hibernent et se reproduisent (vieux arbres, combles, grilles...). Vous pouvez y contribuer, notamment en participant à l'opération "Refuges pour les chauves-souris" qui consiste à promouvoir l'installation et le maintien de ces petits mammifères dans les bâtiments et les jardins. Plus d'infos sur l'opération sur www.sfepm.org/refugepourleschauvesours.htm

D'étonnants mammifères !

Les chauves-souris sont les seuls mammifères capables d'un vol actif. L'aile est une main transformée dont les longs doigts sous-tendent une membrane de peau souple et élastique. Ces mammifères nocturnes font partie des rares animaux qui peuvent "voir avec leurs oreilles" : ils chassent et s'orientent dans l'obscurité en utilisant les échos de leurs cris ultrasonores (les déplacements en trajets connus et en milieu ouvert se font à la vue).

De grandes consommatrices d'insectes

En Europe, toutes les chauves-souris sont quasi-exclusivement insectivores. Dès le soir, elles prennent le relais des oiseaux et peuvent consommer en une nuit près de la moitié de leur poids en insectes variés, tels les moustiques, les mouches ou encore les papillons de nuit dont beaucoup de chenilles se développent aux dépens des cultures. Elles sont donc très utiles !

Une reproduction lente

Si l'accouplement a lieu en automne, la fécondation est différée et la gestation ne commence qu'au printemps. Les femelles se regroupent en colonies dans un gîte de mise bas - combles, arbres creux... Après deux mois de gestation en moyenne, chacune met bas, en été, un unique jeune (rarement 2). Après l'allaitement, à l'âge de 4 à 6 semaines, ce dernier apprend à voler et à chasser les insectes.

34 espèces en France

Les chauves-souris représentent un tiers des espèces de mammifères terrestres en France. Elles se répartissent en quatre familles : les Rhinolophidés avec un nez en forme de fer à cheval, les Molossidés dont le museau évoque celui d'un chien, les Minioteridés au front bombé et les Vespertilionidés dont le faciès ressemble à celui d'une souris. Mais d'autres espèces sont encore vraisemblablement à découvrir : 1 en métropole et 1 en Corse au moins.

Laissez-les dormir

L'hiver, les insectes devenant inactifs, les chauves-souris ne trouvent plus de proies et entrent en estivation. Pour cela, elles recherchent des gîtes froids à température et humidité constantes, tels les grilles, les constructions souterraines, les arbres creux. Leur température corporelle s'abaisse considérablement et leurs rythmes cardiaque et respiratoire ralentissent. Elles sont alors très fragiles en tout dérangement pour leur être fatal en raison de la déperdition d'énergie nécessaire au réveil.

Des légendes à la réalité

Ces mammifères inoffensifs sont encore victimes d'accusations injustes :

- Dans les greniers, elles ne rongent pas les câbles électriques, ni les isolations.
- Elles ne sont pas prolifiques.
- Leur guano en Europe ne transmet aucune maladie.
- Et bien sûr, elles ne s'accrochent pas dans les cheveux.

Reveil & départ des sites d'hibernation

Ovulation & gestation (55 à 75 jours)

Naissance 1 à 2 jeunes

Allaitement (3 sem. à 7 mois)

Apprentissage & émancipation

Dispersion des colonies de mise bas

Accouplement sur des sites de parades

Regroupement dans les gîtes d'hiver

Mie au ralenti. La température du corps s'équilibre avec celle du milieu ambiant.

Période de transit

Période estivale

Période de transit

Hibernation

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

Février

La Provence, 15 juin 2019

VERDACHES

Un super show-souris renversant



La nouvelle salle de Verdaches était bien remplie pour le sensationnel show-souris.

/PHOTO G.M.

La soirée consacrée aux chauves-souris a connu un beau succès malgré une fâcheuse concordance de date avec le coulage des cloches du Vernet. Une bonne soixantaine de personnes ont assisté à la conférence de Raphaël Colombo, naturaliste du cabinet Aselia basé à Sisteron.

La soirée avait débuté un peu plus tôt par une réunion sur le thème "pourquoi et comment prendre en compte les chauves-souris dans la gestion et l'exploitation forestière" avec des interventions de Caroline Souteyrand, chargée de mission Natura 2000 du site des Monges, qui organisait cette soirée, et Alexandre Jourdan du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Ils évoquaient l'importance des chiroptères pour la bio-

diversité, sensible dans les Monges où l'on trouve 22 des 35 espèces recensées en France dont 6 bénéficient de mesures particulières dans le cadre de Natura 2000.

On partageait ensuite un moment de convivialité offert par les organisateurs autour de produits de pays et de l'exposition "Voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheval Blanc". Débutait alors le show-souris de Raphaël Colombo, au cours duquel Pipistrelle, Petit Rinolophe et autre Barbastelle se mettaient à nu. Suivait une sortie nocturne avec détecteurs d'ultrasons dont tous les participants revenaient ravis d'avoir découvert l'environnement comme ils ne l'avaient jamais vu.

G.M.

Découvrez la vallée du Bès en roue libre

9h-17h
SAMEDI 22 juin



de Le Vernet à Digne avec des intervenants
qui vous raconteront son histoire, sa nature, ses habitants, etc

Mme **Pagnetti** du Musée Gassendi, Mme **Souteyrand** Natura 2000
Mr **Labadie** des Archives départementales, Mr **Ovéral** botaniste,
un(e) géologue, Mr **Bayle**, Mr **Baron**, Mr **Isoard** et des habitants
vous feront découvrir toutes les richesses de cette vallée.

Rdv à 8h30 au parking en face Champourcin à Digne les Bains avec votre vélo
ou à 9h15 au café Le Moulin à Le Vernet
Arrivée à Digne vers 17h

Nous mettrons ainsi toute la journée pour découvrir ces 30 km de descente au fil de l'eau.
Possibilité de location de vélo à Verdaches (pas loin du départ) tel 06 62 16 19 47

Nous vous monterons (ou remonterons) avec vos vélos : **VOUS N'AVEZ QU'À DESCENDRE !**
N'oubliez pas votre pique-nique, casque et gilet fluo (en vente sur place). **C'est GRATUIT !**

Inscription au 06 64 47 09 44 ou valléesdubès@free.fr

Association vallées du Bès, reconnue d'intérêt général   IPNS

8.18 Annexe 18



8.19 Annexe 19 :liste communes dotation Natura 2000

- Communes dont plus de 75 % du territoire est situé en sit Natura 2000

commune	Site	Taux de surface
<u>Saint-Maime</u>	<u>Adrets de Montjustin</u>	99,9
<u>Barles</u>	<u>Clues de Barles</u>	79,4
<u>Rougon</u>	<u>Grand Canyon Verdon</u>	77,4
<u>Barrême</u>	L'Asse	82,4
<u>Blieux</u>	L'Asse	80,3
<u>Moriez</u>	L'Asse	97,2
<u>Saint-Lions</u>	L'Asse	99,8
<u>Allemagne-en-Provence</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	100,0
<u>Esparron-de-Verdon</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	90,9
<u>Montagnac-Montpezat</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	99,8
<u>Moustiers-Ste-Marie</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	86,8
<u>Puimoisson</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	99,9
<u>Quinson</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	84,0
<u>Riez</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	100,0
<u>Roumoules</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	100,0
<u>Saint-Jurs</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	97,0
<u>Saint-Laurent-du-Verdon</u>	<u>Plateau de Valensole</u>	99,2
<u>Aubenas-Les-Alpes</u>	Vachères	100,0
<u>Limans</u>	Vachères	99,3
<u>Revest-des-Brousses</u>	Vachères	99,9
<u>Vachères</u>	Vachères	100,0

8.20 Annexe 20 : les contrôles ASP

extraits diaporama DDT

TYPES DE CONTROLES	TAUX DE CONTRÔLE	ENTITE RESPONSABLE DU CONTRÔLE	OBJET
VSP	échantillon (défini par l'AG)	DDT(M)	Vérifier la réalisation de l'investissement et le respect des obligations relatives à la publicité
Contrôle OP	100%	ASP (DR - service de gestion des aides)	Vérifier les points les plus importants de la procédure (existence légale du bénéficiaire, décision d'attribution d'aide, ...)
Contrôle de l'Agence comptable	échantillon	ASP (Agence comptable)	Vérifier la conformité réglementaire et le caractère libératoire du paiement (RIB)
Contrôle sur place	Avant paiement final : 5% du montant FEADER	ASP (DR - service des contrôles)	Vérifier la conformité de la réalisation de l'opération et le respect des engagements par le bénéficiaire
	Après paiement final : 1% du montant FEADER		
Contrôle de conformité	2%	ASP (DR - service de gestion des aides)	Vérifier la conformité réglementaire, la prévention de toute fraude ou irrégularité, le respect des critères d'octroi de l'aide et l'application des procédures de la part de tous les acteurs

Les points de vigilance

Complétude des formulaires de demande d'aide/de paiement par le bénéficiaire	Les formulaires doivent être entièrement renseignés et notamment la partie relative aux dépenses (nature, quantité, montant)
Personne morale : signataire habilité à engager la structure	Le signataire du dossier doit être le représentant légal de la structure (nom indiqué dans les statuts, PV d'AG,...) ou une personne ayant une délégation de signature
Risque de double financement	Se reporter au tableau des risques identifiés par la Région. Autre financement potentiel recensé pour Natura 2000 : Taxe d'aménagement des espaces sensibles
Caractère raisonnable des coûts	2 devis à fournir pour toute dépense supérieure à 2000 €. Cas des bénéficiaires publics : analyse des justificatifs dans le cadre du marché public au moment de la demande d'aide et au plus tard au moment de la demande de paiement.
Respect des délais de réalisation	Démarrage de l'opération (justificatifs de dépenses) postérieur à la date de début d'éligibilité Fin de l'opération antérieur à la date de fin d'éligibilité
Justification des dépenses de rémunération	Cohérence entre le nombre de jours travaillés déclarés et le nombre de jours figurant sur les bulletins de salaire. Justification du temps passé : - personnels à 100% sur l'opération et personnels à temps partiel fixe : fiche de poste, lettre de mission ou contrat de travail. - personnels à temps partiel dont le pourcentage de temps consacré à l'opération varie d'un mois à l'autre : relevé de temps passé daté et signé par le salarié et le supérieur hiérarchique, extraits de logiciel de gestion de temps Coût salarial calculé sur la base des 12 derniers bulletins de salaire. <i>Se reporter à la note du Comité technique transversal du 08/11/18 relative aux dépenses de personnel.</i>
Acquittement des factures	Présence obligatoire des informations suivantes : mention "acquittée par", date et mode de paiement

8.12. Annexe 12 : invitation propriétaires forestiers

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels et semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore qu'il abrite.

Le site Natura 2000 « montagne de Val-Haut- Clues de Barles- Clues de Verdaches » regroupe 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine sur Galabre, Selonnet, Seyne, Verdaches sur 13 200 ha. Il est animé par le syndicat mixte du massif des Monges. L'animatrice du site met en œuvre des outils de gestion, de contractualisation sur des pelouses, des prairies, landes et forêts et des actions de sensibilisation de tous les usagers du site en vue de maintenir le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces.



INVITATION

VENDREDI 7 JUN 2019
18h à 19h30

Annexe 10

extrait fascicules
et activités
sportives

Habitats	Période sensible et/ou à risque	Principales incidences possibles																																				
  <p>Pelouse à Pétasque violette © Jean Eric - ONF</p> <p>Landes à rhododendron © Julien Barret-ONF</p> <p>Milieux ouverts et semi-ouverts : pelouses, prairies et landes</p> <p>D'une importante richesse tant faunistique (animaux) que floristique (flore), ces milieux sont essentiels à de nombreuses espèces vivantes (fleurs, papillons, insectes, reptiles, chauves-souris, grands ongulés, oiseaux...) comme zone de nidification, de chasse, espace de vie. Leur conservation est l'un des grands enjeux du site Natura 2000 "Montagne de Val-Haut- Clues de Barles - Clues de Verdaches".</p>	<p>Une bonne partie des risques de dégradation ont lieu en période de développement de la végétation. Ainsi, les saisons les plus sensibles sont le printemps et l'été. Une fois la reproduction aboutie et la production de graines réalisée, les effets négatifs sur la pérennité du milieu diminuent. Pour les espèces animales, le risque de dérangement se concentre lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes au printemps et en été. Attention toutefois, selon les conditions, tous les projets avec utilisation d'engins restent impactants même en hiver sur la flore (sol détrempé, ...) et pour des espèces en période de repos comme le Tétraz-Lyre (oiseau), très sensible au dérangement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="12">Risque de perturbation de l'habitat/espèce</th> </tr> <tr> <th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>J</th><th>A</th><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </tbody> </table>	Risque de perturbation de l'habitat/espèce												J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement et arrachement du couvert végétal, destruction des plantes hôtes des papillons - Dégradation physique du sol par le passage répété sur le milieu (tassement, érosion). - Dérangement de la faune, modification de comportement (bruit, lumière, proximité). - Impacts paysagers par la création de cheminements, de voies de déplacements. - Rejets d'effluents, déchets abandonnés, pollution des sols - Ecrasement de nids ou de couvées
Risque de perturbation de l'habitat/espèce																																						
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																											
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																											

Le public	<ul style="list-style-type: none"> - Piétinement massif, dégradation physique du sol - Diminution du couvert végétal - Dérangement des espèces (présence visuelle trop proche, bruit...) - Déchets en milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de certaines zones. - Dispositions pour éviter les comportements irresponsables en termes de risque incendie : cigarettes, réchauds, feux de camps ou barbecue. - Nettoyage efficace des zones de concentration du public (gants et sacs pour les bénévoles). - Rappeler au micro les recommandations.
L'organisation générale (toilettes, buvette, remise des prix, ravitaillement, village d'accueil ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement de la faune sauvage (bruit, lumière...) - Éloignement prolongé d'avifaune en période d'accouplement et de nidification - Destruction et/ou écrasement des habitats (nids au sol, refuge...) - Ecrasement de la végétation - Production et introduction de déchets en milieu naturel - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions saisonnières ou climatiques en fonction des enjeux identifiés (choix date, amplitude horaires, éventail d'activités inhérentes ou connexes à l'événement). - Mise en défens de certaines zones. - Information renforcée des consignes à respecter lors de l'inscription, remise des dossards et accueil du public. - Aliments sans emballage au ravitaillement ou à la buvette - Tendre vers la disparition des contenants jetables (verres, assiettes...). - Système efficace d'éco-pack et bénévole(s) assigné(s) sur zone pour conseiller le tri sélectif. - Nettoyage efficace des zones d'accueil et ravitaillement dès leur repli (gants et sacs pour les bénévoles). - Toilettes sèches ou autres sur zone d'accueil. - Logistique motorisée : en respect de la réglementation (loi de 1991, arrêté préfectoral et arrêté municipal) et en cohérence avec les besoins réels de l'organisation. - Dispositif de veille, relevé comparatif état initial et état terminal (mesure, photo...).
Le stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Sous capacité de stationnements dédiés - Dégradation du sol, écrasement de la végétation - Destruction des habitats et des espèces - Rejets d'effluents pollués dans le milieu naturel (essence, huile...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adéquat des zones de stationnement. - Signalisation visible des aires de stationnement. - Favoriser le covoiturage (agencer liens sites réservation, récompenser les véhicules ayant 2 ou 3 participants...).

h période estivale

trail...

les

our canaliser les

mentaux.

existants. Pas de

prunté le jour J par

entiers ou d'autres

(biofragmentable) ;

ronnées, piquets

avant et déballage

strict respect de la

ée (privilégier un

et en chemin.

rt.

bservation des sites

liet in d'inscription,

une charte "sport

omplémentaire au

les engagements

